



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRÈ DU JURY ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. - PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIVE ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. - PAR L'EAU CHAUDE. - A AIR LIBRE. - PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATIO

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

MÉDAILLE D'ARGENT EXPºn 1889. C" DU TAPIS-CORTICINE LINOLEUM TAPIS-LIÈGE. 52. Rue Etienne-Marcel, 52. Paris



LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"

LA MAUDIAN A LUMIAN BUILING 1918

3 fois plus rapide que l'écriture à la main.

La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.

Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.

Wyckoff, Seamans et Benedict

BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de salles de bains particulières.

A. BORDIER Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

Communautés, Lycies, Collèges, etc.

2, rue Claude-Vellefaux PARIS

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS. | APPAREILS DE LESSIVAGE SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN. | SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC. ease



ENVOI FRANCO DE CATALOGUES



DELAROCHE AINÉ 22. Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

DÉPARTEMENTS
DEPARTEMENTS
— 22 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE TOUL (Meurthe-et-Moselle). — Génie. Batteries enterrées dans le secteur Nord Est.
— 22 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BOUGIE (Algérie). — Citerne-réservoir du centre de Strasbourg
— 22 SEPTEMBRE — MAIRIE DE CHEVANCEAUX (Charente-
Inférieure). — Groupe scolaire avec mairie
- 23 SEPTEMBRE - SOUS - PREFECTURE DE VALOGNES
(Manche). — Appropriation et agrandissement de l'école des filles de Moitiers 9,180 fr. »
— 24 SEPTEMBRE — MAIRIE DE LYON (Rhône). — Pavage de
la rue de Vendôme
- 24 SEPTEMBRE - Tabliars métal-
PRÉFECTURE DU GERS. — Tabliers métalliques et barrières roulantes, ligne de Condom à Riscle
— 24 SEPTEMBRE —
PORT DE TOULON (Var). — Installation d'un système de fermeture des lanterneaux
— 24 SEPTEMBRE — MAIRIE DE LYON (Rhône). — Reconstruc-
tion du garde-corps du pont suspendu de la gare
— 24 SEPTEMBRE — MAIRIE DE COGNAC (Charente) Bâtiment pour la machine à vapeur de la distribution d'eau
— 24 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY Meuse). — Travaux communaux (2 lots)
— 25 SEPTEMBRE —
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAONE. — Travaux communaux (10 lots). 28,500 fr. 77 — 26 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DE LA GIRONDE. — Reconstruction de la balise de la Grigne
— 26 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Construction d'un groupe sco-
laire
— 26 SEPTEMBRE — HOSPICE DE BREST (Finistere). — Exhaussement d'un bâtiment et construction d'une maison de concierge (2 lots) 51,500 fr. »
— 27 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE CULRA (Cher). — Réparations 10,232 fr. 08 — 27 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DE L'AUDE. — Elar- gissement d'une partie du chenal au port de la Nouvelle 28,000 fr. »
— 27 SEPTEMBRE — PREFECTURE DE LA LOIRE. — Construc-
tion de rigoles des syndicats de Chanry et du Verdier (2 lots)
— 27 SEPTEMBRE — MAIRIE DE CULAU (Cher). — Réparations
à la mairie

- 27 SEPTEMBRE -PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

— 27 SEPTEMBRE — MAIRIE DE NICE (Alpes-Maritimes). — Génie. Magasin-caverne au fort du Barbonnet	— 4 OCTOBRE — SOUS-PREFECTURE DE BAR-SUR-AUBE (Aube). — Réparation au presbytère et à l'église de Voigny 3,750 fr. »
— 28 SEPTEMBRE — MAIRIE DE MONCRABEAU (Lot-et-Garonne). — Restauration à l'église de Lahitte	MAIRIE DE VINAY (Marne) de maçonnerie et de couverture. - 5 OCTOBRE — - Travaux 1,349 fr. 80
— 28 SEPTEMBRE — MAIRIE DE VIERZON-VILLAGE (Cher). — Construction d'un groupe sco-	MAIRIE DE FONS (Gard). — Etablissement d'un cimetière
Haire	PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS. — Port de Boulogne, Concours pour la fourniture d'une drague
— 28 SEPTEMBRE MAIRIE DE BLESSAC (Creuse). — Construction d'une école à la Borne 11,195 fr. 65	— 7 OCTOBRE — MAIRIE DE GRASSE (Alpes-Maritimes). — Construction d'un hôpital (4 lots) 355,364 fr. »
— 28 SEPTEMBRE — (Vendée). — Construction d'une école de filles. 15,000 fr. »	— 7 OCTOBRE — MAIRIE DE MONTAUBAN (Tarn-et-Ga- ronne). — Addition d'une 6° trayée au han-
— 29 SEPTEMBRE — PREFECTURE DU CALVADOS. — Couverture du canal d'alimentation des 4 bassins du port de Honfleur 24,000 fr. »	gar A de l'annexe de l'école d'ar- tillerie (2 lots)
— 30 SEPTEMBRE — SOUS-PREFECTURE DE MONTMEDY (Meuse). — Travaux commu-	tion de trottoirs dans la traverse du Thillot
naux (5 lots)	CHEMIN DE FER DE L'ETAT A LA ROCHE-SUR-YON (Vendée). — Halte à Sainte-Neomaye
SEINE (Aube). — Reconstruction des murs du presbytère de Gumery	PREFECTURE DE LA SEINE-INFE- RIEURE, — Port du Havre. Approfondissement de la partie sud du bassin de
— Pont avec tablier métallique sur la Luyne	PREFECTURE DE LA SEINE - INFE - RIEURE. — Construction d'un phare sur le cap
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Construction de nouveaux locaux à l'Hôtel-Dieu (5 lots)	PREFECTURE DE LA SEINE-INFE-
MAIRIE D'HYERES (Var). — Travaux divers (6 lots)	RIEURE. — Port de Dieppe. Construction d'une forme de radoub et de murs de quai
MAIRIE DE MARENGO (Algérie). — Assainissement de la ville 66,000 fr. » — 1er octobre —	PREFECTURE DE LA DROME. — Lignes de Crest à Aspres-les-Veynes. Clôtures sèches et barrières des passages à niveau. 60,000 fr. »
MAIRIE DE BREST (Finistère). — Couverture du hangar Fautras	PREFECTURE DE L'HERAULT. — Port de Cette. Tablier métallique du pont de la Bordigue (adjudication restreinte) 160,000 fr. »
PREFECTURE DU NORD.— Reconstruction du pont Cattoir à Thiennes 4,000 fr. » — 1 ^{et} octobre — MAIRIE DE LYÖN (Rhône). — Etablisse-	— 48 OCTOBRE — PREFECTURE DU LOIRET. — Canal de Briare. Amélioration du versant de la Loire
ment de 98 bouches d'arrosage. - 2 OCTOBRE - PREFECTURE DE L'HERAULT Ma-	(2 lots)
connerie des ouvrages hors d'eau du pont de la Bordigue au port de Cette 410,000 fr. » — 3 octobre —	tion de bureaux et d'une caserne au port de la Pallice (2 lots)
MAIRIE DE CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Etablissement d'une distribution d'eau (3 lots)	MAIRIE DE NICE (Alpes-Maritimes). — Travaux divers (3 lots) 23,900 fr. » — 26 octobre —
PREFECTURE DE LA GIRONDE. — Raccordement de la gare Saint-Louis à Bordeaux avec les docks et les quais 135,000 fr. »	MAIRIE DE CHAZELLES (Loire). — Etablissement d'une distribution d'eau (1 ^{re} partie)
- 3 OCTOBRE - SOUS-PREFECTURE DE LOMBEZ (Gers) Construction d'une école mixte à Montégut- Savès	SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES BAINS SALÉS A DAX (Landes). — Concours pour la construction d'un établissement de bains salés et d'eaux-mères
— 4 OCTOBRE — MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction d'un bureau d'octroi.	— PROCHAINEMENT — MAIRIE DE LYON (Rhône). — Entretien pendant 5 ans des ouvrages en maçonnerie et des ágouts de la rille
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Travaux divers (6 lots)	des égouts de la ville 200,000 fr. »

VERRES MOUSSELINE & VITRAUX MICHEL & PIVAIN , rue de la Roquette et rue de la Chapelie, 29, PAF

COMPAGNIE DES GRÈS FRANCAIS De POUILLY-SUR-SAONE (Côte-d'Or). E. JACOB & C SIEGE SOCIAL : 14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS Exposition Universelle 1889: 1 MED. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE TUYAUX. — SIPHONS 7PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX DE LA VILLE DE PARIS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES,

FLUATATION

DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres com-munes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration, Remise en état des cons-tructions détériorées. HORS CONCOURS À L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand. Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

GRANITS DU LAC MAJEUR

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIV. DE 1889

S, rue d'Amboise, S. — Paris.

Granit rouge de Baveno. - Granit blanc de

Montorfano. — Syénite de Biella. INSTALLATION MÉCANIQUE SPÉCIALE POUR SCIER,

RABOTER, TOURNER ET POLIR LA PIERRE EXÉCUTION DE MONUMENTS. TRAVAUX PUBLICS

(Voir Sageret)

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun

(Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) d'Ancy-le-Franc (Yonne).

SIÈGE SOCIAL PORTLAND MAISON A PARIS
A TROYES EXPOSITION UNIV. DE 1889. MEDAILLE D'OR 26, rue du Maroc
Fabrique de carreaux mosaïque en ciment. — Briques blanches hydrauliques.

CHAUFFAGE

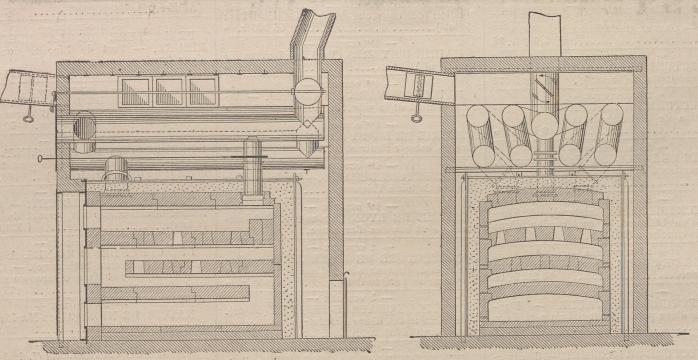
CALORIFÈRES D'HABITATIONS.— CHAUFFAGES INDUSTRIELS

Maisons à loyers, Hôtels, Ecoles, Eglises, Grands Établissements d'éducation

CHAUFFAGES A FORFAIT CONTINUS JOUR ET

Économie de 100 p. 100 sur le prix du combustible

Peut être réellement et fréquemment obtenue par l'emploi des foyers système MI CHEL PERRET qui utilisent complètement tout le carbone des combustibles pulvérulents et pauvres tels que : Résidus ou Cendres des foyers ordinaires Schistes et boues de lavage, Suies de locomotives, Fraisil de forge, Tannée sèche et humide, Sciure de bois, Tourbe menue, Poussière de lignite, de coke, d'anthracite, de charbons maigres.



* Eig.1 _ Coupe longitudinale

Fig. 2 Coupe transversale

Brevet MICHEL PERRET; Paris, Expos. 1878. 🏶 — Grand Prix, Paris 1878 Médaille d'Or, Bordeaux 1882, Diplôme d'honneur.

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES, CONCESSIONNAIRE

Paris Place d'Iéna. 7. 2, Rue Pierre-Charron.

Envor de prospectus. — Études et Renseignements gratuits.

NOUVELLE MOSAIQUE POUR DECORATION CARREAUX & PAVÉS CERAMIQUE CIMENT Echantillons par retour de courrier, HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

FACCHINA X, maître mosaiste. br. Cardinet, PARIS Vnº pre

CARREAUX MOSAIQUES ET PAVES

EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A St QUENTIN (AISNE) Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÊS CÉRAME

PAVAGES & CARRELAGES CERAMIQUES

DE PONT-SAINTE-MAXENCE
CORBASSIÈRE FILS DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MÉDAILLE D'OR MÉD. D'ARGENT

16. rue de la Chapelle

la hanelle.

CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875 30 Médailles

OretArgent

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNÉ-SUR-MÉR

TESTE 124,

UNIS ET
DESSINS VARIÉS
ÉGOUTS



GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION

GENIE SANITAIRE Btablissement complet du tout à l'égout. ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

INSTALLATIONS D'ECURIES SELLERIES. - VACHERIES ETC

Maison MUSGRAVE & Co, limited PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM. 1883

On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C°, LIMITED PARIS. - 240, cue de Rivoli. - PARIS

EDMOND COIGNET & C"

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS BÉSGDG CARRELAGES

Striés pour cours et passages dits mosaïques en ciments colorés en mosaiques de granits et de marbres

MOSAIQUES COIGNET B'SGDG

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc. MOSAIQUES DÉCORATIVES EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris. USINES A ASNIÈRES (SEINE)

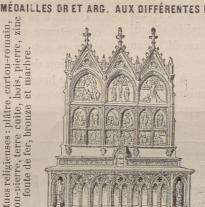
BILLARDS ET BILLARDS-TABLES

E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

H. POIRET SR

36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.



religieuses ns et repro , groupes,

MOBILIER D'EGLISE

AUTELS, CHAIRES A PRÈCHER, CONFESSIONNAUX BANCS D'OEUVRE, STALLES, APPUIS DE COMMUNION BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC. Exécution de tous travaux sur plans

SOCIÉTÉ GENERALE DU Durcissement du Plâtre

PAR LA

MARMOREINE Exposition Universelle Paris 1889

Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés l'ongle et peuvent ètre lavés aussi souvent que cla est nécessoire, comme on le ferait d'une ague demarkue.

La Marmoreïne ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement continue à respirer. — Rien donc de cemmu

avec le silicate.

A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.

En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement enzinc, si 'isgracieux et si coûteux.

DEPNIERS TRAVALIX FAITS:

DERNIERS TRAVAUX FAITS:

Restauration Arc du Carrousel; 3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre); .500^m. Caisse Nat. d'Epargne des Postes et Télégraphe.

PRIX DANS PARIS (main-d'œuvre comprise)
Le mètre pour durcissement et teinture...
Le mètre pour l'imperméabilis. simple.....

31, Rue Bonaparte.

26, avenue de Suffren, Paris Exposition Universelle. — Paris 1889 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY APPAREILS DE LEVACE A FREINS ET RÉGULATEURS AUTOMATIQUES TREUILS à bras TREUILS à vapeur GRUES CHEVRES SONNETTES MONTE - CHARGES avec appareils de sécuritê MONTE-PLATS TIRE-SACS

ALEXIS MENARD SUCT DE CONSEIL Rue Marcadet, 279, Paris

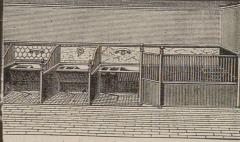
MOTEURS A VAPEUR

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNEZZES Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménaro Persieanes fer, fer et bois, lames mobiles et

verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur Espagnolettes à tringle plate pour persiennes Glaces et Portes a coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies Chassis mécaniques pour écoles, casernes. cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats Système Économique, sans puits.
Appareils de levage de tous systèmes Hydrauliques, a Vapeur, a Bras, etc.
COMMISSION pour tous gritiele du bétiment. COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ECURIES BERGER ET BARILLOT MOULINS (ALLIER) PLANS



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 MÉDAILLE D'ARGENT

SPÉCIALILÉ DE STALLES ET BOXS

A ARMATURES FER FORGÉ PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES

PANNEAUX FER SANS SONORITÉ

SOLIDITÉ GARANTIE Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE:

TEXTE, - La « Construction Moderne » en Alle- DESSINS. - Frontispice. - Composition de M. Vignat. magne et en Autriche. Berlin de 1840 à 1870.

Sacré-Cœur de Montmartre.

Consultations juridiques

Études sur les ouvrages d'art du service vicinal. - Le Pont.

Les habitations économiques.

Mécanique appliquée à la résistance des maté-

Nouvelles

Berlin de 1840 à 1870. — Maisons diverses à

Le Sacré-Cœur à Montmartre. — Entrée du Déambula-toire. — Plans de la crypte et du rez-de-chaussée.

Consultations juridiques, deux croquis.

Pont d'Orion en fonte de 32 mètres d'ouverture. - Elévation, coupes et plan.

Planche 90. - Le Sacré-Cœur de Montmartre, vue principale.

Planche 91. - Le Sacré-Cœur de Montmartre, coupe longitudinale.

BIBLIOGRAPHIE

L'abbaye de Flaran, par Pierre Bénouville et Philippe Lauzun.

Notre regretté confrère, Pierre Bénouville, avait exécuté de nombreux relevés en province, principalement dans la région du Midi. La plupart de ces œuvres ont paru aux divers salons de ces dernières années, et ont valu à leur auteur plusieurs récompenses. Un certain nombre de ces travaux ont été publiés en brochure séparées. C'est ainsi que nous avons déjà eu l'occasion, dans la Construction moderne, de parler du château de Madaillan.

Nous dirons aujourd'hui quelques mots de l'abbaye de Flaran, dont la publication avait été commencée par Bénouville et qui vient d'être terminée sous la surveillance de son frère, M. Léon

L'ouvrage est divisé en deux parties, l'une consacrée à l'architecture, l'autre à l'histoire et à l'archéologie cette dernière partie est traitée avec la plus grande compétence par M. Philippe Lauzun, membre de la société historique de Gascogne.

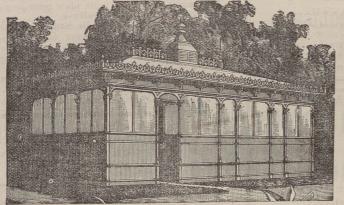
Nous ne prétendons pas faire un compte rendu de cette brochure, nous voulons seulement indiquer sommairement les documents qui s'y trouvent, et qui sont tous d'un très grand intérêt.

Les dessins sont de Pierre Bénouville. Ils comprennent des plans d'ensemble et de détail de l'abbaye, des élévations et coupes générales, ainsi que des détails à grande échelle, enfin une vue perspective du cloître, et une vue cavalière restaurée de l'ensemble des constructions. Ces derniers sont exécutés avec le talent que nos lecteurs connaissent et qu'ils ont pu apprécier dans la Construction moderne et l'Encyclopédie de l'architecture et de la Construction.

Quant à la partie historique, elle est étudiée avec la plus grande compétence et s'appuie sur des documents très curieux. Nous citerons notamment un texte en langue romane, dans lequel la formation de la langue française se dessine d'une façon très nette.

Cette brochure, d'environ 140 pages, est pleine d'intérêt, et ne présente aucune aridité.

Vue, d'un des chalets de nécessité de l'Exposition Universelle de 1889, construits et aménagés par la maison Doulton.



INGÉNIEURS SANITAIRES

CONSTRUCTEURS DE CHALETS DE NÉCESSITÉ

EN FER FONTE OU BOIS

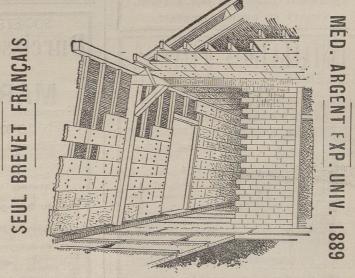
Installation d'appareils les plus perfectionnés, water-closets, lavabos siphons de chasse, etc, etc.

BUREAUX : C, RUE DE PARADIS USINE: 63, BOULEVARD BESSIÈRES

PARIS

boulevard de Vaugirard. - Paris.

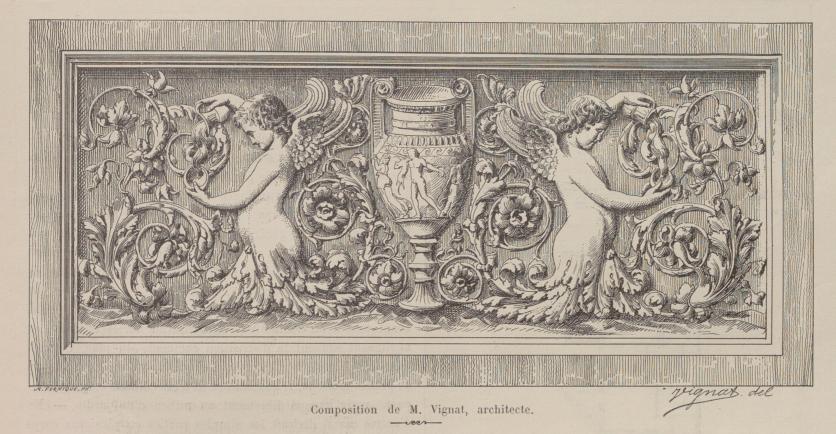
APPLICATIONS ARTISTIQUES ET INDUSTRIELLES DE LA PULVERISATION DU LIEGE



Briques et carreaux pour cloisons intérieures, combles d'ateliers, de nausardes, hourdis de planchers, revêtements de machines, chaudières, éservoirs, caves, glacières, celliers, et tous autres locaux qui doivent être préservés de la chaleur, du froid, du bruit ou de la trépidation.

Ciment plastique hydrofuge à base de liège, pour moulages en tous tenres artistiques et industriels; légèreté, finesse, solidité, pour panieux décoratifs en toutes dimensions, obtenus sans gauchissement ni etraits pour salles à manger, vestibules, billards, etc.

Retons isolateurs et calorifuges pour revêtements de murs et de lanchers. Extrèmement légers, impulrescibles et ininflammables. Ces bétons ont d'une application facile et pratique.



LA CONSTRUCTION MODERNE EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

Berlin de 1840 a 1870. — (Voyez page 521, 5° Année.)

Il y a encore des maisons à loyer à une aile rentrante, édifiées à cette époque. Nous en donnons, comme beau spécimen la maison de *M. Bier*, bâtie par *Strack*, vers 1850, qui,par l'archi-

tecture noble de sa façade et par l'élégante décoration de l'intérieur dans le vrai style grec de l'école de Schinkel, fait plutôt l'effet d'un palais que d'une maison à loyer.

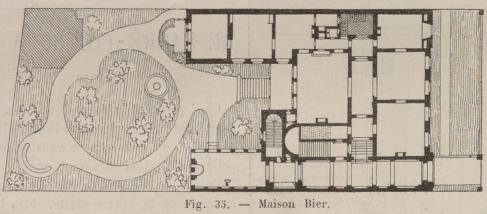


Fig. 36. — Maison Gropius. 5° *Année*. — *N*° 50.

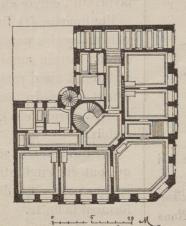


Fig. 37. — Maison Tisz.

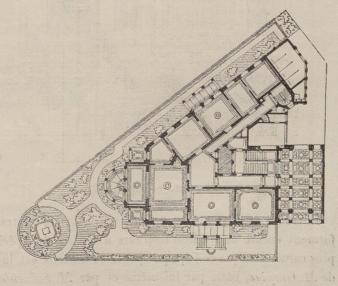


Fig. 38. — Maison] Gerson.

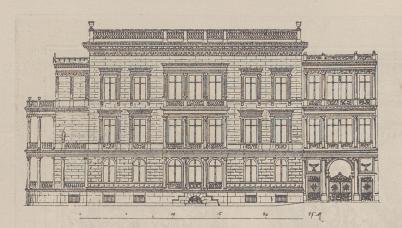


Fig. 39. - Maison Gerson.

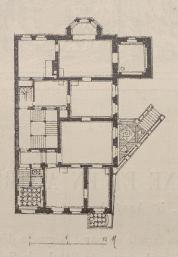


Fig. 40. - Maison-Villa.

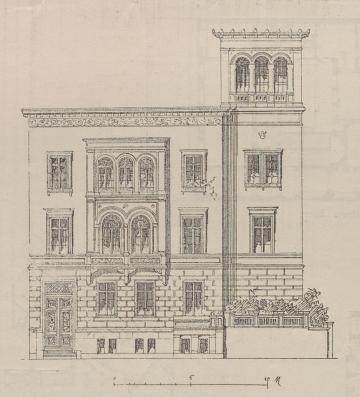


Fig. 41. — Maison-Villa.

Entre les maisons avec une seule aile centrale rentrante q i forment encore une classe trop rare à Berlin, le spécimen le plus caractéristique de l'époque que nous traitons est la maison de M. Gropius, bâtie par lui-même et par M. Schneider. Nous en donnons ici une esquisse des étages supérieurs divisés en deux appartements.

Une autre catégorie, celle des maisons qui occupent l'angle d'une rue, a généralement les escaliers dans la diagonale et montre souvent des solutions originales résultant de la difficulté de procurer aux pièces intérieures la lumière et l'air nécessaires. Une disposition très régulière de ce genre d'édifices se présente dans le plan d'une maison bâtie par Tisz.

Le spécimen le plus noble par l'architecture de la façade, exécutée en partie en grès rouge, est la maison de M. Gerson, dans la rue de Bellevue, édifiée par *Hitzig*.

Il reste à consacrer quelques mots aux maisons à loyer de cette époque, qui ont une situation dégagée de tous les côtés. Elles ne contiennent généralement, hors l'appartement du propriétaire, qu'un ou deux appartements à loyer et se rapprochent par là du genre villa; aussi se trouvent-elles surtout dans les rues qui flanquent le parc du *Thiergarten*.

Les premiers architectes qui ont cultivé ce type ont cherché avant tout à lui donner une configuration variée et libre, en négligeant souvent la disposition commode du plan. L'architecte Hitzig a été le premier qui employa ce type en beaucoup de petites maisons. Il donna souvent à ces édifices un plan compact, mais groupé librement au milieu d'un jardin. — En d'autres cas il divisait les simples parties en plusieurs corps détachés, parsemés dans le jardin.

Les maisons de ce genre avec des ailes rentrantes offrent les mêmes difficultés d'éclairage que nous avons notées plus haut.

Plus heureuse est la solution des difficultés dans les maisons ci-jointes.

H. SEMPER.

LE SACRÉ-CŒUR, A MONTMARTRE

Planches 90, 91 et 92.

C'est pendant la guerre que deux Parisiens, dans leur foi, promirent pour sauvegarder la capitale de la dévastation d'une conquête, d'élever sous le vocable du Sacré-Cœur une chapelle au *Christ qui aime les Francs*.

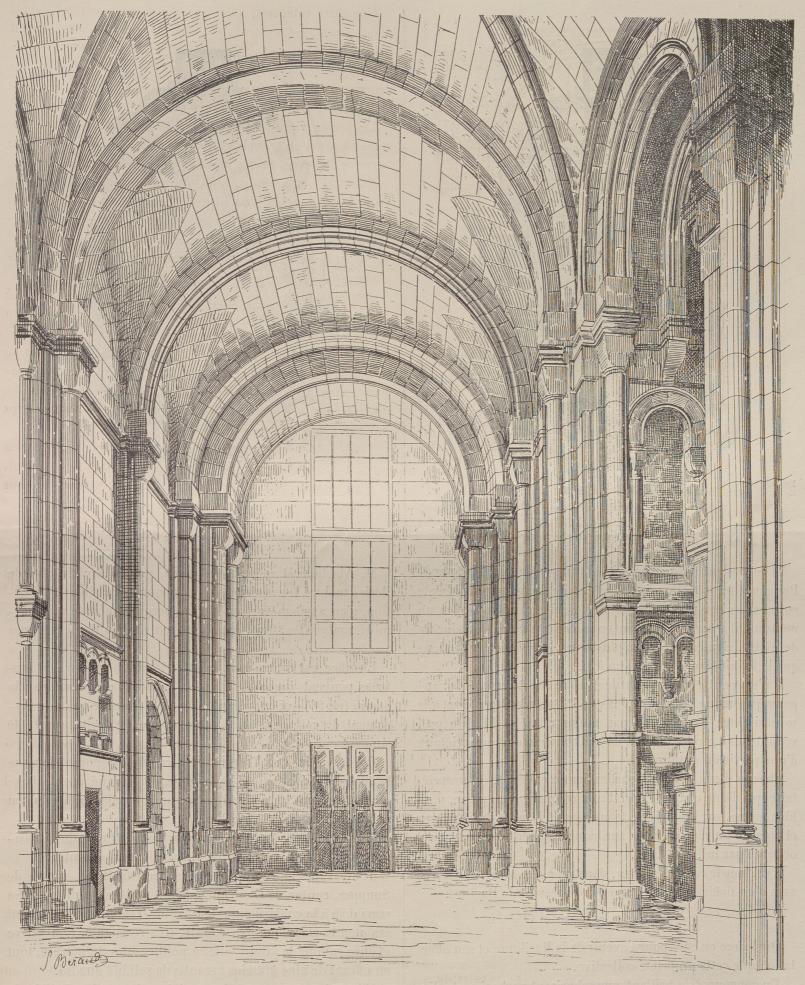
Paris évita l'invasion, mais eut pourtant à supporter les horreurs de la guerre civile, où la butte Montmartre même joua un grand rôle.

Le but qu'on s'était imposé fut bientôt dépassé, grâce à l'abondance des souscriptions, et bientôt l'Assemblée nationale favorisait l'œuvre en lui facilitant l'acquisition du sol.

Montmartre (1) fut choisi pour sa position dominant la ville malgré les nombreuses difficultés qu'on pouvait prévoir, sur un terrain aussi peu sûr et d'origine géologique aussi récente et aussi particulière que celui des buttes qui avoisinent le bassin parisien (Montmartre, Buttes-Chaumont, Mont-Valérien, etc.), au pied desquelles la Seine passait autrefois.

Ces difficultés se sont réalisées depuis; ce sont des millions qui ont été engloutis dans les prodigieuses fondations qui isolent pour ainsi dire la basilique des terrains mendles qui forment la butte.

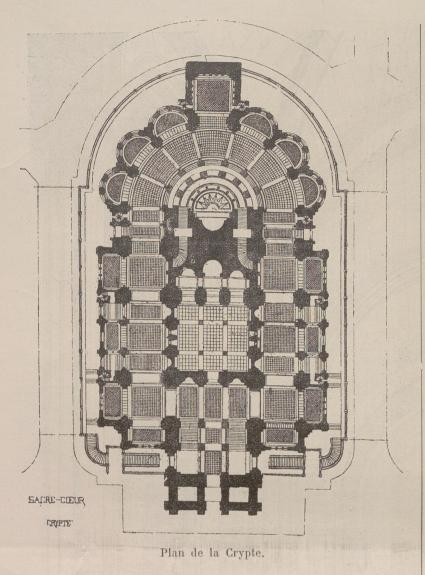
⁽t) Montmartre était au xvu siècle presque entièrement occupé par une abbaye de Bénédictines fondée en 1133.



Sacré-Cœur de Montmartre. — Entrée du Déambulatoire.

Les fondations se composent de 83 puits de 33 mètres de profondeur sur 4^m50 de diamètre en moyenne, remplis de maçonnerie très solide; ils sont reliés entre eux par des arcs

en pierre de taille et on a lieu de croire que cette gigantesque colonnade continuerait à supporter le monument, même si la butte s'effondrait.



Et cependant l'Église, sous le patronage de l'archevêque de Paris, ne désespéra jamais de la réussite d'une aussi colossale entreprise; comptant sur ses fidèles, elle rêvait d'édifier un monument grandiose pouvant en plein xix siècle, en pleine fin de siècle, rivaliser avec les plus considérables constructions que la foi ait élevées au moyen âge.

Il n'est peut-être pas inutile dans ce court résumé de rappeler qu'aucune ville, non plus que l'État, n'ont pris part à la souscription; l'argent n'a pas moins afflué et l'Église prévoyante a su rendre chacun de ses souscripteurs propriétaire d'une partie du monument.

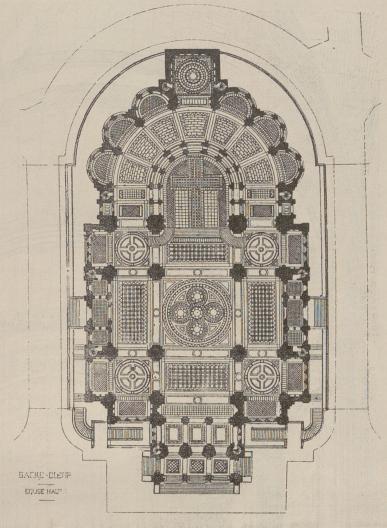
Chacun d'eux, en effet, particulier ou collectif, est propriétaire qui d'une chapelle, qui d'une colonne, d'un pilier, d'un bloc même, sur lesquels se trouve gravé le nom du donateur et possède un reçu en règle sur lequel est mentionnée la place occupée par lui.

C'est bien le cas de rééditer, dans un autre ordre d'idées, ce vers d'un poète satirique, mais croyant, ami de Racine :

Admire ce bel ordre, et reconnaît l'Eglise.

Quel gage en effet pour l'avenir de la Basilique et son affectation que cette propriété collective.

Un concours très brillant, auquel prirent part soixante-dixhuit architectes de Paris et de la province fut ouvert en 1872; la préférence fut donnée au plan de M. Abadie déjà connu par d'habiles restaurations, qui depuis membre de l'Institut fut chargé de l'exécution.



Plan du rez-de-chaussée.

M. Abadie est mort maintenant, mais l'Archevêché de Paris, malgré les sommes énormes que nécessitent l'exécution, n'en a pas moins maintenu énergiquement le plan primitif, malgré les tiraillements qui ont eu lieu il y a quelques années.

L'édifice est conçu dans le style bysantin roman, les lecteurs peuvent juger de l'aspect général extérieur par le dessin (pl. 90) qui représente l'état des travaux au commencement de cette année, l'échafaudage de droite ayant été supposé enlevé.

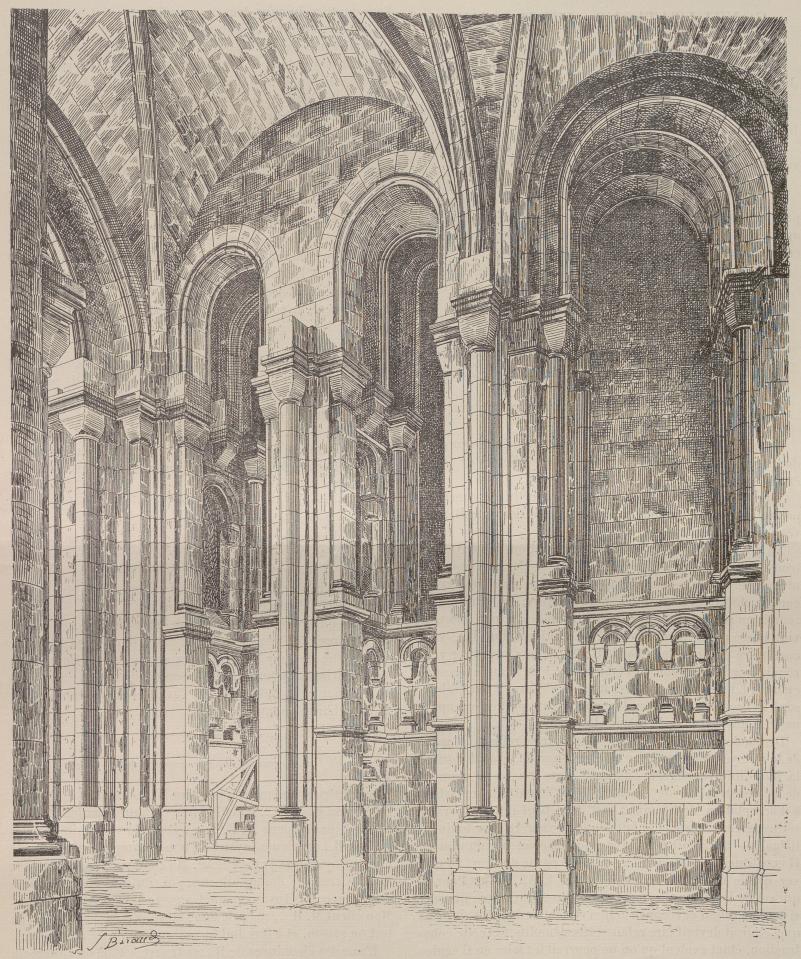
Il est à croire que l'aspect en sera plus imposant lorsque le tout sera dominé de la coupole et flanqué du clocher; quant à présent on pourrait dire que la façade semble un peu maigre et manque d'élévation.

La planche 91 montre la coupe longitudinale de la Basilique telle qu'il est vraisemblable qu'elle sera exécutée.

Tout, sauf le remplissage, est construit en pierre de Souppes, canton de Château-Landon. C'est cette pierre qui a servi déjà à la construction de l'Arc-de-Triomphe; on connaît ses nombreuses qualités, lourde, très résistante, non gélive et dure comme le granit, elle se polit comme le marbre, tout en offrant de plus grandes garantis de solidité que lui.

Elle présente souvent des cavités qui ne nuisent pas à son effet qui est vraiment fort beau.

Le monuments est à plusieurs étages : les puits et les arceaux qui les relient, la crypte, le porche et les côtés de l'abside, le dôme et le clocher.



Sacré-Cœur de Montmartre. — Vue du Déambulatoire.

Nos gravures dans le texte montrent le plan de l'église et le plan de la crypte. Cette crypte est en réalité une seconde église, tant par ses dimensions que par l'importance de sa construction et de sa décoration architecturale. Quant à l'église proprement dite, nos deux grandes gravures reproduisant deux vues du déambulatoire, donnent une idée du style adopté et de l'effet obtenu. Dans notre prochain numéro nous donnerons des vues extéricures.

(A suivre.)

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

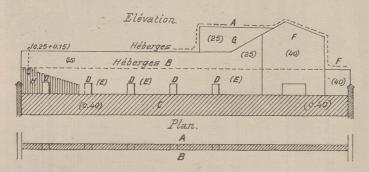
Mur mitoyen, - Exhaussement contraire aux règles de l'art.

A... et B... sont voisins séparés par un mur G mitoyen à hauteur de petite clôture, ce mur a 0^m40 d'épaisseur.

A... ayant eu à construire a surélevé sur ce mur de clôture suivant ses besoins, savoir :

1° En F de toute épaisseur du mur (0°40 d'ép.?)

2° En E de 0^m28 d'épaisseur seulement, et en affleurant le parement de son côté. Cette dernière surélévation sans être approuvée par B... ou ses prédécesseurs n'a pas non plus été contestée ni constatée.



Les piles marquées D construites de toute épaisseur pour donner plus de rigidité aux parties intermédiaires de faible épaisseur.

3° En G de même épaisseur que E, mais cette fois constatée par huissier avec sommation pour la démolition (par B, nouveau propriétaire.)

Au préalable de cette dernière surélévation, B a fait construire des ateliers en charpente sur toute la longueur des murs côté de A... sans s'y appuyer, mais en s'en servant comme clôture et avec solins de couverture. De plus, B... a rempli au plâtras et plâtre, en H, jusqu'à son parement, le vide laissé par A... soit, 0^m15 d'ép.? Aujourd'hui, B... veut construire au droit de la partie H; A... sans s'y opposer veut régulariser la situation en établissant : 1° le compte des surcharges EFG, sur le premier mur de clôture, 2° en établissant le compte de la mitoyenneté des parties occupées par B... au-dessus de la même clôture.

Demandes:— 1° B... a-t-il le droit de se refuser à l'achat de la mitoyenneté d'un mur construit hors la loi en dehors de la ligne mitoyenne? et l'absence d'un constat au moment de la construction de ce mur illégal, peut-elle entraîner à l'acceptation dudit mur? — 2° A... peut-il invoquer les solins de couverture et le fait de clôture par ce mur toujours illégal? — 3° Le fait d'avoir complété l'épaisseur du mur en H constitue-t-il l'acceptation de cette partie du mur? Si oui, sur quelle épaisseur devra payer B... à A...? — 4° Pour ce qui est de la partie G constatée par huissier comme illégale, si la démolition et reconstruction étaient ordonnées, jusqu'à quel endroit devrait être refaite cette démolition et cette construction, étant évident qu'on ne pourrait les faire en G seulement puisque la partie au-dessous, immédiatement, n'a que 0°25 d'épaisseur?

Réponse. — Il est un peu tard aujourd'hui pour protester contre la construction de l'exhaussement de 0^m25 à plomb seulement d'un parement; pourquoi si B... trouvait le mur défectueux en prenait-il possession?

La prise de possession en l'état équivaut, à notre avis, à

l'acceptation du mur dans les conditions où il a été établi, B... se sert du mur; il doit en payer la mitoyenneté dans les nouvelles héberges, c'est-à-dire depuis l'ancien mur de clôture jusqu'au solin de son hangar, ce mur doit être payé à sa valeur actuelle, c'est-à-dire en tenant compte de son épaisseur réelle dans ses différentes parties, en réduisant un tant pour cent pour usure du mur ou mauvais état quelconque.

La constatation par acte d'huissier de la partie G n'offre aucun intérêt; il n'y a pas lieu de s'y arrêter; il fallait, ou faire sommation d'avoir à démolir s'il y avait danger d'écrasement du mur ou préjudice quelconque de causé, et assigner ensuite devant le tribunal pour obtenir la démolition à défaut par le voisin de vouloir la faire; — ou ne rien faire. Aujour-d'hui, après la prise de possession du mur dans la partie E, la démolition demandée serait certainement rejetée sous le seul prétexte que l'exhaussement G a été fait contrairement aux règles de l'art et non contrairement à la loi.

En somme, le compte de mitoyenneté doit s'établir comme suit :

B... doit à A...:

La mitoyenneté du mur au-dessus de la clôture, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, c'est-à-dire le mur en F pour un mur de 0^m40, le mur en E pour un mur de 0^m25 avec plus-value de contreforts.

A... doit à B...:

1º L'indemnité de la charge pour la partie F au-dessus du solin du hangar de B..., c'est-à-dire au-dessus des héberges de B...

2° L'indemnité de la charge pour la partie E au-dessus des héberges de B... dans cette partie.

Etant donné que l'exhaussement du mur mitoyen primitif a été fait par A... dans des conditions défectueuses au point de vue des règles de la bonne construction, nous estimons que dans l'espèce, l'indemnité de la charge doit être portée au 1/6 de la valeur de l'exhaussement.

En ce qui concerne la partie de mur acquise, au-dessus des héberges de l'ancien mur de clôture, il n'y a pas lieu pour cette partie de mur à compte de surcharge, puisque cette partie devient aujourd'hui mitoyenne et que B... serait obligé de restituer cette indemnité s'il l'avait reçue au moment où A... a exhaussé le mur mi!oyen.

Tuyaux de fumée engagés dans le mur mitoyen. — Surélévation.

Je construis une maison pour un M. R... voisin de M. B... La maison de M. B... n'était élevée qu'à un deuxième étage; celle que je fais pour M. R... en a trois. Les cheminées de la maison B... ont leurs tuyaux de fumée complètement dans le mur mitoyen que j'ai surélevé. Me conformant à l'avis de la Société centrale des architectes, j'ai continué les cheminées de B... avec des tuyaux cannelés posés dans le mur surélevé. Mon client M. R..., me prie donc de vous demander si j'ai cu tort ou raison, et à qui doit incomber la pose de ces tuyaux?

L'une des cheminées de B.., se trouve à 1^m50 de l'angle du mur et l'autre environ à 1^m00 de l'autre angle.

Comme je suis pressé par M. R..., je vous serais bien obligé de me répondre.

Réponse. — L'exhaussement du mur mitoyen n'obligeant celui qui l'opère qu'à en payer les frais, plus l'indemnité de la charge (art. 658 du C. civ.), on ne saurait, à notre avis, nous l'avons dit, mettre au compte du voisin qui fait l'exhaus-

sement des travaux spéciaux pour l'utilité des constructions du voisin. De jurisprudence constante, lorsque les tuyaux sont adossés, le propriétaire inférieur doit prolonger lesdits tuyaux à ses frais s'il le juge utile; on ne voit pas pourquoi lorsque les tuyaux sont engagés dans le mur il n'en serait pas de mème; c'est pourquoi nous pensons, avec la doctrine de la Cour de cassation, que les tuyaux engagés doivent être prolongés par le propriétaire de la maison dont ils dépendent, à moins que ce propriétaire ne préfère les faire sortir en parement du mur, mais sans nuire audit mur.

Il en serait autrement si deux propriétaires construisant simultanément les maisons contiguës avaient engagé à ce moment par convention ou d'accord tacite, les tuyaux de fumée de leurs foyers; l'un des deux propriétaires voulant plus tard surélever sa construction, serait, à notre avis, obligé de surélever les tuyaux du voisin qui grèvent en quelque sorte le mur d'une servitude. Les dits tuyaux devraient être prolongés dans l'épaisseur de l'exhaussement parce qu'ils ont été établis dans le mur mitoyen, ainsi que ceux du voisin pour l'utilité commune des deux propriétés et qu'ils grèvent le mur, nous le répétons, d'une sorte de servitude. Mais ce n'est là qu'un cas particulier. Dans le cas spécial qui nous est soumis, nous ne croyons pas que M. R... doive supporter la charge du prolongement des tuyaux de fumée dans l'exhaussement.

Mur séparatif. — Servitude de mitoyenneté. — Barrières. Vente du sol par lots. — Propriété du dessous

1º Le mur de clôture, dont croquis est ci-dessous, appartient exclusivement au propriétaire A... y compris la bande de terrain en prolongement de l'alignement des contreforts C...

Le propriétaire B... a-t-il, comme je le suppose, le droit

Limite Propriétaire

d'acquérir à A... la mitoyenneté du mur en en payant la valeur et celle du sol, sur lequel il est établi? Ces propriétés

existent dans un bourg de 2,200 habitants.

2º Dans un bourg de 2,200 habitants, ou le sol est entièrement calcaire, une compagnie a ouvert et exploite depuis plus de cent cinquante ans et pour son usage personnel des carrières donnant des pierres à bâtir.

Ces exploitations ont pris fin il y a environ quarante à cinquante ans. Depuis des constructions se sont établies audessus de ces carrières en vertu de ventes du sol.

Les propriétaires de ces constructions prétendent être propriétaires du dessous par conséquent des carrières et avoir le droit de boucher les communications qui existent entre elles.

Il est à remarquer que la compagnie qui n'a jamais reçu d'observations sur ses exploitations faites au vu et au su de toute la population, ne peut montrer aucun titre, aucune autorisation. Ces carrières très solides se trouvent à 20 et 15 mètres au-dessous du sol extérieur. Quels sont les droits de chacun?

Réponse. — 1° Tout propriétaire joignant un mur a la faculté de le rendre mitoyen en tout ou en partie en remboursant au maître du mur la moitié de sa valeur ou la moitié de la valeur de la portion qu'il veut rendre mitoyenne et moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti. (Art. 664 C. civ.)

L'obligation pour le propriétaire du mur joignant immédia-

tement l'héritage d'autrui, de céder la mitoyenneté de ce mur si le voisin l'exige, n'est pas douteuse.

Dans l'espèce, le mur du voisin joint l'héritage de B..., sinon complètement du moins dans un certain nombre de parties; on ne peut dire ici que A... en construisant le mur comme il l'a fait a voulu s'affranchir de la servitude de mitoyenneté et s'assurer la propriété exclusive du mur. (Voir cass. civ. 26 mars 1862, S. 1862. 1.474).

Il importe peu pour user de la faculté inscrite dans l'article 661 du Code civil, que la localité soit grande ville ou petit village; mur construit dans les champs est assujetti à la servitude de mitoyenneté, s'il joint l'héritage voisin.

2º Aux termes de l'article 552 du Code civil, le propriétaire du sol peut faire au dessous toutes les constructions et fouilles qu'il jugera à propos, et tirer de ces fouilles tous les produits qu'elles peuvent fournir, sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines et des lois et règlements de police.

Si la compagnie n'a pas réservé dans la vente l'exploitation du sol, les propriétaires peuvent user du dessous comme bon leur semble, sans tenir compte des prétentions de la compagnie.

> Le secrétaire du Comité de Jurisprudence. Henri Ravon, architecte.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Bail à loyer. — Vue sur jardin. — Constructions élevées par un autre locataire. — Suppression. — Recours du propriétaire.

Lorsque les fenêtres d'une maison louée bourgeoisement avaient vue, à l'époque où le bail a été passé, sur un ensemble de jardins, le locataire est fondé à s'opposer à ce que par des constructions élevées, soit par le propriétaire, soit par un autre locataire, l'agrément de cette vue lui soit enlevé.

Et le propriétaire, condamné à supprimer ces constructions. peut recourir contre le locataire qui les a fait faire, si celui-ci, autorisé à construire, s'est engagé dans son bail à ne pas supprimer les jours, et à faire en sorte d'une part que les voisins ne fussent pas incommodés et que le bailleur ne fût en rien recherché ni inquiété.

(Trib. civ. Seine, 24 avril 1890, Dames Petit-Demange, Biandetti et Dame de Saint-Martin.)

Mur mitoyen. — Construction faite d'accord entre les voisins. — Privilège de constructeur. — Sol mitoyen. — Constructeur propriétaire du mur.

Le privilège de vendeur attaché à la cession de la mitoyenneté d'un mur ne peut être étendu au cas où ce mur a été construit par l'un des propriétaires, non dans son intérêt exclusif, mais d'accord avec son voisin et pour l'exécution de conventions intervenues entre eux.

Si l'un des voisins fait procéder seul aux travaux stipulés, il ne devient pas propriétaire du mur entier; agissant pour son compte ainsi que pour celui de son voisin, il n'a contre ce dernier qu'une créance, pour sûreté de laquelle il peut revendiquer le privilège de constructeur, s'il a satisfait aux formalités légales, et non le privilège de vendeur.

Quoique construit sur un sol mitoyen, le mur doit être par application de l'article 660, Code civil, considéré comme la propriété exclusive de celui qui l'a élevé.

(Trib. civ. Seine, 26 avril 4890, Miché, c. Mazaud et Martin.)

Experts nommés par la cour. — Payement de leurs frais. — Demande contre la partie non poursuivante. — Rejet.

Les experts nommés par justice dans une contestation civile n'ont de recours, pour le payement des frais qui leur sont dus, que contre la partie qui a sollicité leur nomination et poursuivi l'expertise.

(Cour de Paris, 20 mai 1290, Violet et consorts c. préfet de Seine-et-Marne.)

Mitoyenneté. — Ruelle. — Egout des toits.

Un droit de servitude d'égout sur une ruelle contiguë à un mur séparatif de deux héritages n'est pas exclusif du droit de propriété au profit de l'un des voisins sur la ruelle assujettie et ne peut faire échec au droit de celui qui, se prétendant propriétaire de la ruelle et en ayant la possession exclusive, veut acquérir la mitoyenneté du mur.

Le fait qu'une porte a été scellée dans le mur contigu pour donner passage sur la ruelle n'est pas caractéristique de la propriété de la ruelle alors que le propriétaire du mur ne justifie pas avoir la clef de la porte.

(Cour de Paris, 17 mars 1890, Auclair, c. Jamet.)

ÉTUDE SUR LES OUVRAGES D'ART

DU SERVICE VICINAL

(Voyez page 511.)

pont d'orion en fonte de 32 mètres d'ouverture

Le pont d'Orion dans le département des Landes donne passage au chemins vicinaux ordinaires nºs 2 et 3 qui réunissent la commune de Carcarès Sainte-Croix avec celle de Saint-Yaguen. Il franchit la Midouze on une seule travée de 32 mètres d'ouverture libre. Cette rivière, ainsi que le montrent les dessins joints à cette étude, subit des crues très fortes puisqu'elle est montée à 4"20 au-dessus de l'étiage (cote 14^m90) lors de la crue du 22 février 1879, et même à 4^m60 lors de la crue exceptionnelle de 1843. Dans l'établissement de l'ouvrage il a donc fallu tenir compte de ces hauteurs d'eau exceptionnelles en même temps que des exigences de la navigation. On a donc établi la partie supérieure des bandeaux indiquant la naissance des arcs en fonte, qui supportent les chemins vicinaux, à la cote 18^m67, c'est-à-dire à 3^m77 au-dessus de l'étiage et à 0^m43 seulement au-dessous de la crue de 1879. On a adopté pour les arcs la flèche ordinaire pour les arcs en métal, de 1/10; c'est ainsi que la corde de l'arc moyen situé entre l'arc d'intrados et celui d'extrados, étant de 32 mètres, sa flèche mesure exactement 3^m25 .

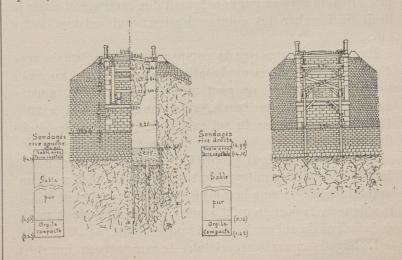
Avant d'aborder le détail du tablier métallique, considérons les dimensions et la nature des chemins vicinaux qu'il a à supporter. Dans la traversée de la Midouze les chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 3 qui se rejoignent au milieu de l'ouvrage se rétrécissent de manière à n'avoir que 4°00 de largeur totale entre garde-corps. Cette largeur de 4°00 comprend une chaussée de 2°65 et deux trottoirs de 0°725 chacun. La chaussée est elle-même composée d'une bande empierrée de 4°80 de largeur, longée de chaque côté par un

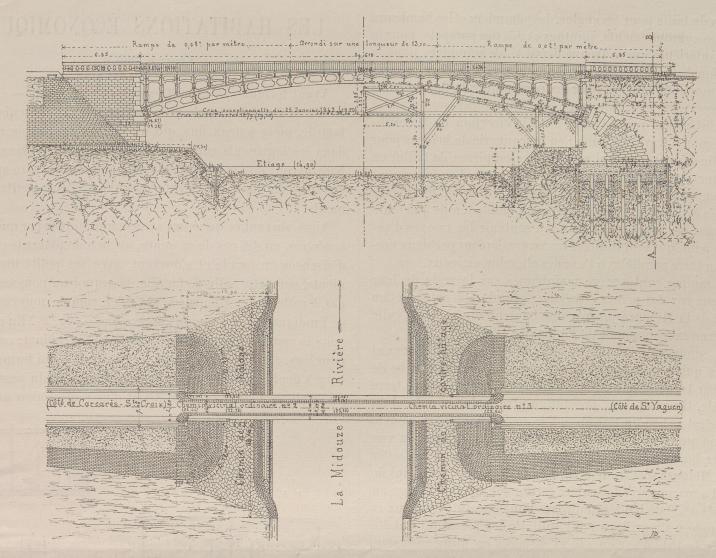
caniveau pavé de 0^m425 de large. Deux bordures encadrent la chaussée et limitent d'un côté les trottoirs qui sont bordés de l'autre par un garde-corps en fer d'une très grande simplicité. Ce garde-corps est composé de barres verticales en fer carré, distantes de 4^m434 d'axe en axe et boulonnées solidement aux extrémités des consoles en fonte qui supportent en encorbellement les deux trottoirs du chemin. Deux cours de barres solides en fer relient, l'une à la partie supérieure, l'autre à quelques centimètres au-dessus du trottoir, et cela perpendiculairement, les barres verticales dont nous venons de parler. Cet ensemble forme ainsi des cadres rigides de 4^m434 de largeur que l'on a ornementés avec un système de légers fers plats verticaux reliés entre eux par des arcs de cercle réguliers et continus.

Les chemins aboutissant au pont étant à une cote bien inférieure à celle qui résulte de la hauteur imposée au milieu de l'ouvrage par la hauteur des crues maxima, par le minimum de hauteur des arcs métalliques, et l'épaisseur de la chaussée, il a été établi à chaque extrémité deux rampes d'accès ayant une pente de 0,02 par mètres. De chaque côté du milieu du tablier métallique, le profil en long de la chaussée se compose sur une longueur totale de 13 mètres d'un arrondi qui se raccorde avec les deux rampes indiquées plus haut.

Disons tout de suite en passant que ce profil en long de la chaussée, profil imposé par des considérations de crues et de constructions métalliques, est extrèmement favorable à l'écoulement des eaux pluviales, qui ne séjournent nullement sur les chemins au-dessus de la Midouze et trouvent une issue naturelle en dehors de l'ouvrage d'art que nous étudions. Nous remarquons aussi, et comme conséquence de ce profil en long sinueux, que l'infiltration des eaux pluviales à travers les matériaux qui composent la chaussée est presque nulle, et que même si les eaux se rassemblent en dessous de l'empierrement et au-dessus des chapes qui recouvrent les pièces de pont transversales et les voûtes en briques qui les réunissent, elles se trouvent amenées par la pente longitudinale de ces chapes aux deux extrémités de l'ouvrage.

Revenons maintenant aux détails de construction du tablier métallique. Un avantage qui a dû faire choisir le métal à la place de pierre, outre la question d'économie, qui est déjà fortement à compter, est certainement la nécessité d'avoir une faible hauteur de tablier, pour éviter des rampes d'accès à très fortes déclivités. C'est en effet avec le métal que l'on a des flèches et des hauteurs d'arcs minima. Ainsi dans notre cas, avec une envergure de 32 mètres en employant de la pierre, il aurait fallu nécessairement mettre une flèche plus forte que 4/10 et une hauteur d'axe plus grande que 1^m00.





La faible largeur de l'ouvrage (4^m00) a contribué aussi pour beaucoup à ne pas surélever le point milieu du pont. En effet en ce point toute l'épaisseur de la chaussée a pu se placer à l'intérieur des deux arcs de rive et dans leur hauteur, tandis qu'avec une largeur plus grande de voie, il eût été nécessaire, de mettre la chaussée non plus à l'intérieur, mais au-dessus des arcs, à cause de l'arc médian, qu'aurait forcément entraîné ce supplément de largeur.

Le tablier métallique comprend deux arcs de rive en fonte de 1^m00 de hauteur. Ces arcs se composent chacun de neuf panneaux de 4^m20 environ de longueur. Ces panneaux sont entourés sur leurs quatre côtés, sur leurs faces vues ainsi que sur leurs faces intérieures de fortes nervures qui servent aussi bien à les renforcer qu'à les boulonner, soit avec les panneaux contigus, soit avec les sommiers de retombées, soit avec les poteaux montants, soit avec les barres de contreventement. Ces deux arcs supportent soit directement vers le milieu du pont, soit par l'intermédiaire de poteaux montants également en fonte et garnis de nervures qui les renforcent, des pièces de pont distancées entre elles de 1^m435 d'axe en axe. Ces pièces de pont sont composées de fers I placés dans une direction normale à celle des chemins supportés. Ces pièces de pont transversales servent elles-mêmes de retombées à des petites voûtes en voûtins en briques recouverts d'un béton maigre et d'une chape lisse qui, en faisant écouler les eaux d'infiltration, les empêchent de rouiller les pièces de pont et d'abîmer les maçonnerie de briques; en effet, grâce à deux pente et contrepente symétriques d'environ 0°20 par mètres ces eaux d'infiltration sont amenées aux deux extrémités du pont.

Les bordures, les pavés des caniveaux et le macadam de la chaussée reposent sur cette infrastructure imperméable, qui transmet toute la charge sur les deux arcs de rive.

Ajoutons que les poteaux montants sont réunis l'un à l'autre par des petits arcs surmontés de petits tympans, ensemble qui empêche le déversement des poteaux dans le sens longitudinal et qui maintient transversalement les matériaux de la chaussée; qu'à l'intérieur des arcs de rive au droit de chaque poteau montant se trouve une nervure de renforcement, normale aux arcs d'intrados et d'extrados; que sur la partie vue de chaque panneau, sont venues de fonte des nervures d'ornementation; que les consoles en fonte supportant les trottoirs en encorbellement sont boulonnées, soit sur les poteaux montants soit sur les arcs eux-mêmes.

Le montage du tablier métallique s'est fait facilement sur place grâce au cintre dont la disposition est nettement indiquée dans la demi-coupe longitudinale ci-jointe. Ce cintre était composé de deux fermes réunies par des contreventement, nombreux, et ayant chacune six points d'appuis dont deux en rivière. Grâce au retroussement de ce cintre qui a été calculé à cet effet, on n'a pas interrompu la navigation de la Midouze, puisque ni la rivière ni les chemins de halage et de contre halage n'ont été barrés pendant la construction du tablier métallique. Il faut encore remarquer que le cintre employé a été fait économiquement puisqu'on a pu éviter de recouvrir en platelage l'espace compris entre les deux uniques fermes et cela grâce à la longueur des panneaux des arcs.

Il nous reste à parler des culées de l'ouvrage dont nous venons d'étudier le tablier dans tous ses détails. Les culées sont absolument semblables. Elle sont en maçonnerie de pierres de taille pour les angles, les sommiers et les bandeaux pour les couronnements, plinthes et dés des parapets, pour la partie intérieure qui se trouve derrière les sommiers dans la direction de la courbe de pression, à travers la culée en maçonnerie moellons bossués pour les parements vus des culées et les percés; en maçonnerie de moellons ordinaires peur la partie intérieure qui se trouve dans la direction de la courbe de pression à travers la culée; en maçonnerie de briques pour la partie des parapets qui ne sont pas en pierre de taille; en maçonnerie ordinaire pour le reste des culées. Les culées sont maintenues par deux murs en retour qui présentent des redans destinés à faire varier leur largeur en même temps que leurs hauteurs; ces murs sont destinés à soutenir les rampes d'accès du pont, qui sont limitées transversalement par deux cordons en terre parallèles à l'axe des chemins vicinaux.

Ces rampes sont encore maintenues sur le reste de leur longueur par des percés situés aux abords des culées, et en amont de la Midouze jusqu'à une hauteur supérieure à celle de la crue exceptionnelle du 25 janvier 1843.

Les sondages faits sur les deux rives de la Midouze ont montré que l'argile compacte est surmontée d'une couche de sable sur laquelle se trouvent 0^m80 de sable mélangé de terre végétale. On avait donc presque au niveau du sol naturel du sable c'est-à-dire un terrain solide mais affouillable. Tout le système que nous allons décrire a donc été combiné en vue d'éviter les affouillements qui sont d'autant plus à redouter que la Midouze sort facilement de son lit mineur en temps de crue. La maçonnerie des culées est fondée sur un grillage en béton de 4^m50 de hauteur entouré d'une enceinte de pieux et palplanches. Ce grillage rend solitaire les pieux qui ont été espacés de 4^m39 d'axe en axe et disposés en quinconce sous toute la surface des maçonneries. Ces pieux ont 0^m30 sur 0^m30 d'équarissage et 5^m50 environ de longueur.

Les culées du pont sont encore protégées du côté de la rivière par des enrochements situés sous le chemin de halage et celui de contre-halage. Ces deux chemins sont pavés sur une certaine longueur en amont et en aval de l'ouvrage, et ils sont bordés par des perrés maçonnés inclinés à 45°. Ces perrés sont eux-mêmes fondés sur une ligne de pieux et palplanches protégés de chaque côté par des enrochements qui évitent tout danger d'affouillement.

Nous terminons en donnant l'estimation de la dépense de ces travaux qui furent commencés le 10 mars 1886 et terminés le 28 juillet de l'année suivante.

Les fouilles ont coûté	1,078 fr. 68
Les pilotis.	4,654 58
Les maçonneries.	17,057 93
La partie métallique	22,865 95
Les terrassements et la chaussée	122 96
Les terrassements et la chaussee.	

La dépense totale a donc été de. . . 45,780 fr. 10

Ce chiffre fait ressortir à 1,473 fr. 85 le prix de revient par mètre d'ouverture libre et à 293 fr. 46 le prix par mètre superficiel en plan.

Le poids du métal est de 1,719 kilogrammes par mètre d'ouverture libre et de 430 kilogrammes par mètre superficiel en plan.

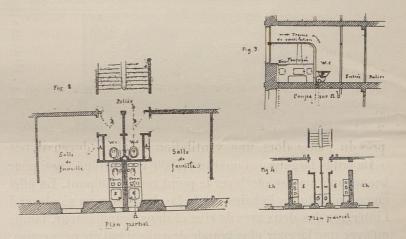
G. DURANT.

LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES

(Voyez p. 200.)

Ayant formulé « toutes et expresses réserves » — comme on dit au Palais — touchant la pratique de la salle-cuisine de famille, pièce à deux fins, qui ne semble pas devoir réussir dans les logements composés de plus de deux pièces, nous hasarderons ici l'idée d'un amendement pouvant être apporté à cette disposition, excellente lorsqu'il s'agit de petits logements.

Ainsi, suivant ce que nous avons vu pratiquer par quelques confrères, en des cas de ce genre, au lieu de placer le cabinet d'aisances en facade et s'ouvrant, avec ses petits inconvénients, sur cette salle de famille, pourquoi ne pousserait-on pas, à cette place, le fourneau et l'évier, comme nous essayons de l'indiquer par un croquis approximatif (fig. 2)? En ce cas, voici la coupe supposée (fig. 3) sur l'axe du cabinet; celui-ci, pour lors, étant ouvert sur une petite entrée B qui forme tambour à double porte et isole, ainsi, le logement du passage et du bruit de l'escalier — ce serait d'une discrétion avanta-



geuse pour tous. Le cabinet prendrait, de la sorte, jour et aération par une trémie horizontale passant au-dessus du fourneau et de l'évier, pour aller rejoindre la partie haute d'une fenêtre à imposte. La partie basse de la même fenêtre éclairerait l'évier, près duquel une tablette en pente, comprise dans l'embrasure, pourrait servir d'égouttoir. En A, une armoire à deux battants trouverait sa place, isolant d'autant le cabinet. Si l'on objecte qu'ainsi le cabinet serait peu éclairé; que le parcours de la trémie ou couloir d'aération et d'éclairage prendrait une place considérable : à cela on répondrait qu'au-dessus d'un fourneau et d'un évier la place est presque toujours perdue; que deux portes valent mieux qu'une seule, entre une pièce habitée et une cuvette d'ai-sances, entre cette pièce et un escalier.

En dernier lieu, et à ceux qui tiendraient pour le cabinet d'aisances en façade, nous rappellerons la disposition adoptée par quelques autres confrères, non moins ingénieux que les premiers, disposition par laquelle on ne donne au cabinet d'aisances que la hauteur tout juste nécessaire à un homme de belle taille — soit 1^m80 ou 2 mètres au plus. Le surplus de la hauteur sous le plafond de l'appartement est alors ouvert sur la pièce voisine — ordinairement c'est la cuisine; — et cet entresol, praticable de ce côté, offre une surface et un lieu

de débarras — armoire haute ou « sous-pente » — que réclame toujours une ménagère.

Peut-être serait-il bon, adoptant cette disposition économique d'entresol pris au dépens du cabinet, de placer les fourneaux et les éviers (fig. 4), contre des murs de refend qui séparent les cuisines ou les salles-cuisines, des chambres placées à la suite: Ainsi les conduits parallèles de fumée des fourneaux de divers étages superposés contribueraient à donner, à ces pièces, une température assez douce pour que l'absence habituelle de feu dans les chambres à coucher des petits ménages ne soit pas une cause d'insalubrité.

— Pourquoi ne pas utiliser, par une disposition avantageuse, le calorique, autrement perdu, des conduits réunis en un mur de refend?

Dans la maison du boulevard de Grenelle les deux chambres à coucher de chaque logement font suite, sans dégagement, à la salle de famille et prennent jour, comme cette dernière, en façade sur le boulevard ou sur la cour postérieure et sur la rue Viala. Tout cela donc est très éclairé, aéré, et recevant les rayons du soleil le matin ou le soir. Pourtant il nous semble que des pièces se commandant par des portes placées près des murs de face, et sans autre moyen de ventilation, pièces qui forment, en profondeur, comme des niches ou alvéoles, où tout courant d'air est ainsi interdit autour du lit, il nous semble que cela n'offre pas toutes les facilités hygiéniques désirables. Si vous ne pouviez avoir au fond, entre lesdites pièces, un petit couloir de dégagement, au moins fallait-il ouvrir des portes le plus possible près du fond : alors, une ventilation relative devenait possible. Au surplus, le « commandement » de ces deux chambres à coucher, pour une famille composée de père, mère et enfants des deux sexes, cette dépendance nous paraît présenter de très réels inconvénients à divers points de vue sur lesquels il est inutile d'insister.

Une disposition particulière, déjà appliquée à des maisons du même genre élevées à Rouen, et suivant une coutume anglaise, croyons-nous, c'est le moyen offert aux locataires pour vider leurs ordures ménagères: Des deux côtés de chacun des paliers de repos qui divisent, en deux volées de marches droites, le large escalier desservant les six étages, s'ouvrent deux petits regards munis de portes d'armoire, à targette; et par ces regards, à branchement en entonnoir, on peut jeter les ordures en des tuyaux de grès Doulton intérieurement émaillés et qui montent de fond en comble en des trémies ménagées de haut en bas des étages.

La boîte dite « Poubelle » placée, en permanence, sous l'orifice inférieur de ce tuyau de chute (dont l'orifice supérieurs'élève jusqu'au-dessus du comble), la « Poubelle » reçoit les ordures jetées par les regards des paliers. Et cela évite le séjour des détritus odorants dans les logements; cela évite les discussions entre locataires et concierge au sujet de la descente de ces produits.

Mais un fait curieux nous a été, à ce propos, signalé par le concierge du nouvel immeuble : Ce fonctionnaire, déjà habitant de la maison « philanthropique » sise rue Jeanne d'Arc, avant de devenir titulaire de la loge des nos 65 et 67 du boulevard de Grenelle, devait pouvoir contribuer à éclaircir, chez

nous, un point douteux touchant l'efficacité hygiénique du tuyau de descente des ordures. Il s'agissait de savoir si la surface interne de ce conduit, tout émaillée qu'elle puisse être, mais contaminée sans cesse par le passage de matières graisseuses, humides, animales ou végétales, si cette surface de contamination ne gardait pas d'odeur et n'en communiquait pas à l'escalier — comme il en serait d'un tuyau de chute d'aisances non siphonné.

- Point du tout, on ne sent rien, nous dit le concierge. D'ailleurs on n'y jette guère que des *cendres*, en ce tuyau.
- Quoi? rien que des cendres? Et les vraies ordures, alors, comment s'en vont-elles?
 - En fumée.

Si invraisemblable que puisse paraître cette assertion d'un témoin autorisé, toute vérification faite, c'est de pure exactitude: Les locataires qui habitent ces logements de la rue Jeanne d'Arc ont remarqué la facilité avec laquelle « s'incinèrent » — comme on dit au crématoire — et se consument dans les fourneaux-cuisinières, les détritus de toutes sortes; ils ont jugé avantageux d'épargner ainsi le combustible minéral, charbon de terre ou coke, et ont su garder immaculée la descente Doulton destinée aux ordures; ils n'y jettent donc que les produits de « l'incinération » ménagère: la « Poubelle » ne reçoit que des cendres.

Du criminel usage qu'a su faire le fameux horloger de Montreuil de son poèle en fonte, à l'utilisation domestique de ces propriétés du four crématoire vulgarisé, il n'y avait qu'un pas, qui vient d'être franchi.

La ville de Paris cherchait depuis le mois de mars 4526 (1), un moyen pratique pour se débarrasser des montagnes d'ordures qui menacent d'empoisonner la banlieue :

Voilà l'incinération trouvée, à domicile et sans frais, et tout à l'avantage des particuliers.

Pour compléter les renseignements qui précèdent, sur la maison à logements économiques du boulevard de Grenelle, disons que la cour en bordure sur la rue Viala s'ouvre, de ce côté, par une porte cochère; que des arbres déjà grands font de cette cour un préau agréable et sûr pour les jeunes enfants des locataires; qu'enfin un séchoir non couvert formé de poteaux en fer à double T, de tringles horizontales ou traverses en fer rond peut recevoir, sur des fils de fer galvanisés ou des cordelettes le linge revenant du lavoir. Un robinet d'eau de rivière répond aux besoins du lavage de la cour et des caves. Le rez-de-chaussée de la maison est utilisé, non en boutiques, mais en logements, tout comme les étages.

Dans l'aile faisant retour sur la rue Viala, une partie des logements composés de trois pièces comprend une cuisine ordinaire et une salle à manger distinctes. Cela répond à notre observation touchant les exigences de cette petite bourgeoisie qui achète les «salles à manger vieux chêne sculpté» à 300 fr. Inutile de discuter ces prétentions, d'ailleurs innocentes, de gens qui, en se civilisant, en « s'embourgeoisant », veulent,

⁽⁴⁾ Le 29 mars 1526 Jean Briçonnet président à la chambre des comptes dénonçait à cette assemblée le danger, pour la ville de Paris, de ces amoncellements d'ordures dites « voiries » qui, s'ils n'étaient tantôt rasés, seraient autant de châteaux et forteresses a utiliser par l'ennemi contre la ville. C'était au début de la captivité de François ler, fait prisonnier à Pavie (Félibien et Lobineau: Histoire de Paris).

à l'envi les uns les autres, faire un brin de cérémonie.

Prochainement, nous verrons en la maison de la Société de consommation du XVIIIº arrondissement, 14, rue Jean-Robert, le partiavantageux etéconomique que l'architecte, M. Vaillant, à su tirer du voisinage de la salle à manger exigé par ses clients et petits locataires, et de la cuisine qu'ils veulent bien distincte: c'est le même appareil qui, d'un côté chauffe la salle et, de l'autre, E. RIVOALEN. cuit les aliments.

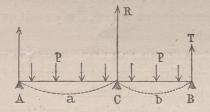
MÉCANIQUE APPLIQUÉE A LA RÉSISTANCE

DES MATÉRIAUX

Calculs de résistance des poutres posées sur trois appuis inégalement espacés et chargées d'un poids uniforme par mètre courant.

Soient:

002022	
a la plus grande travée	AC
b la plus petite	CB
p le poids uniforme par mètre courant	
t la réaction de l'appui en	A
T -	В
R — —	C



Pour déterminer les réactions et les moments de flexion d'après lesquels on calculera la résistance de la poutre, nous suivrons la méthode générale indiquée dans l'excellent traité de M. P. Planat (Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux, p. 259 et suiv.) pour le cas de poutres posées sur plusieurs appuis et chargées de divers poids, mais nous verrons que, dans le cas particulier qui nous occupe, et dont l'application est fréquente, les formules générales se simplifient considérablement, et qu'en outre, la recherche graphique du moment de flexion maximum, recherche assez longue et conduisant à des résultats approchés, peut être remplacée par l'application d'une seule formule également très simple et d'une exactitude absolue.

Calcul des réactions. En prenant les notations du Traité de P. Planat, c'est-à dire en faisant:

$$a + b = \lambda \frac{a}{a + b} = 0$$

 $a+b=\lambda \frac{a}{a+b}=0$ l'ordonnée de la courbe affectée par la fibre neutre de la pièce dans l'hypothèse de deux appuis seulement A et B et d'une pièce de longueur λ chargée d'un poids pλ uniformément réparti, sera donnée par l'équation:

$$EIy = -\frac{p\lambda^4}{24} \theta (\theta^3 - 2\theta^2 + 1)$$

[p. 261, form. (3)] D'autre part, si l'on considère la même poutre de longueur comme soumise à l'action seule de la force R agissant en C, entre les appuis A et B, l'ordonnée y sera donnée par la formule:

EIy = R
$$\frac{\lambda^3 0}{6}$$
 (1 - 0) [0² + 0 (0 - 2)]

Si maintenant l'on suppose l'action simultanée des poids p et de la réaction R, la somme des ordonnées au point c devant être nulle, la pièce posant sur l'appui C on

$$\frac{p\lambda^{\frac{1}{4}}}{24} \circ (6^{3} - 26^{2} + 1) =$$

$$= R \frac{\lambda^{\frac{5}{6}}}{6} (1 - \theta) [\theta^{2} + \theta (\theta - 2)]$$

$$\text{d'où } R = \frac{p\lambda}{8\theta} \frac{\theta^{3} - 2\theta^{2} + 1}{\theta^{2} + 2\theta + 1}$$
ou, en reprenant nos notations et rédui-

R =
$$\frac{p(a+b)(a^2+3ab+b^2)}{8ab}$$
 (1)
Pour trouver la réaction T, en B, il

suffit d'écrire que la somme des moments des forces extérieures, pris par rapport à l'origine A, est nulle ou:

$$T(a + b) + Ra - p(a + b) \frac{(a + b)}{2} = 0$$
d'où l'on tire, en remplaçant R par sa va-

$$T = \frac{p(3b^2 + ab - a^2)}{8b}$$
 (2)
Enfin pour avoir la réaction t, en A, il

suffit d'écrire que la somme des forces extérieures est nulle, ou :

d'où:
$$t = \frac{p(3a^2 + ab - b^2)}{8a}$$
 (3)

[formule que l'on trouverait également en remplaçant a par b et b par a dans la formule (2)].

Nota. - Appliquons ces formules à l'exemple numérique de la page 261 du traité ($a = 4^{m}00, b = 1.50, p = 14,330$), nous trouverons:

R = 59,522 (le traité donne 59,500)
T = -3,881 (- -3,900)

$$t = +23,147$$
 (- 23,190)
Calcul des moments de flexion.

Soit L un point de l'axe de la poutre pris sur la travée a à une distance x du point A.

Le moment p. des forces extérieures agissant de A jusqu'à M pris par rapport à

$$\mu = px \times \frac{x}{2} - tx = \frac{px^2 - 2tx}{2}$$
 (A)

Ce moment sera maximum pour x =

 $\frac{t}{p}$ (ce que l'on voit en égalant à o la dérivée de $px^2 - 2tx$, soit 2px - 2t) et sa valeur sera alors, en remplaçant x par

$$\mu_{A} = -\frac{t^{2}}{2p}$$
on, en remplaçant t par sa valeur (3):
$$\mu_{A} = -\frac{p}{2} \left(\frac{3a^{2} + ab - b^{2}}{8a} \right)^{2} \qquad (4)$$
(A suivre.)
L. Poivet, architecte.

NOUVELLES

ETRANGER

Une galerie à Venise. — On parle, à Venise, de construire une galerie couverte sur le pont de Rialto. On voudrait ainsi réduire ce pont pittoresque, un des rendez-vous les plus aimables et les plus élégants de la ville.

Le modèle de la galerie, en bois ou en plâtre, sera présenté à Turin à l'exposition italienne d'architecture.

Musée et dessins d'architecture et de décoration à Florence. — A Florence s'ouvrira prochainement, un musée dit dell'opera del Duomo où sera classé avec soin tout ce qui a quelque rapport avec l'église et le clocher de Sainte-Marie-des-Fleurs. En attendant on a déjà mis dans le musée une partie des célèbres cantorie de Luca della Robbia et de Donatello. Ce musée sera extrêmement intéressant au point de vue de la sculpture décorative et architecturale.

A Florence même, dans les galeries des Offices seront augmentées les collections des dessins originaux des maîtres célèbres. Une grande partie des dessins d'architecture qui, depuis longtemps, sont dans les cartons des galeries, seront exposés au public. Ce sont des dessins de fra Giocondo, de Sansovino, de Peruzzi, de Bramante, des deux Sangallo. Enfin il s'agit d'une large et nouvelle contribution aux études de l'architecture italienne. A côté des dessins architecturaux sera augmentée, aux Offices, la série des dessins décoratifs et des industries artistiques.

PARIS

Ecole des Beaux-Arts. — Le classement des élèves, d'après l'ensemble des concours de l'année, vient d'être terminé à l'École des Beaux-Arts. A la suite de ce classement les récompenses suivantes ont été accor-

Grandes médailles d'émulation: MM. Bonis, pour la peinture; Miserey, pour la sculpture; Chifflot, pour l'architecture.

Prix Abel Blouet (architecture): M. Louvet. Prix Jay (architecture): M. Tavernier. Prix Jean Leclaire (architecture): MM.

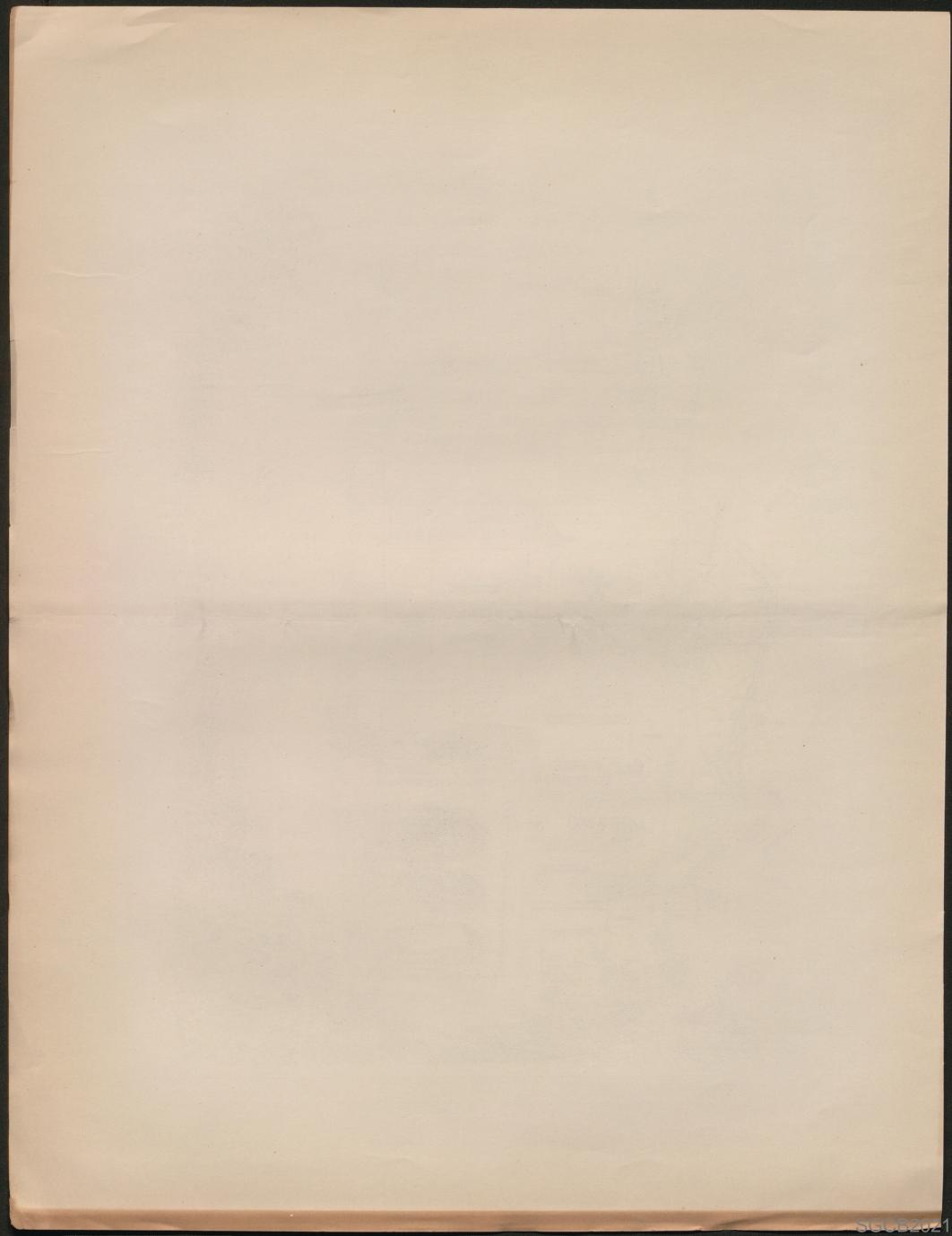
Chifflot, Jaboulay et Delassus.

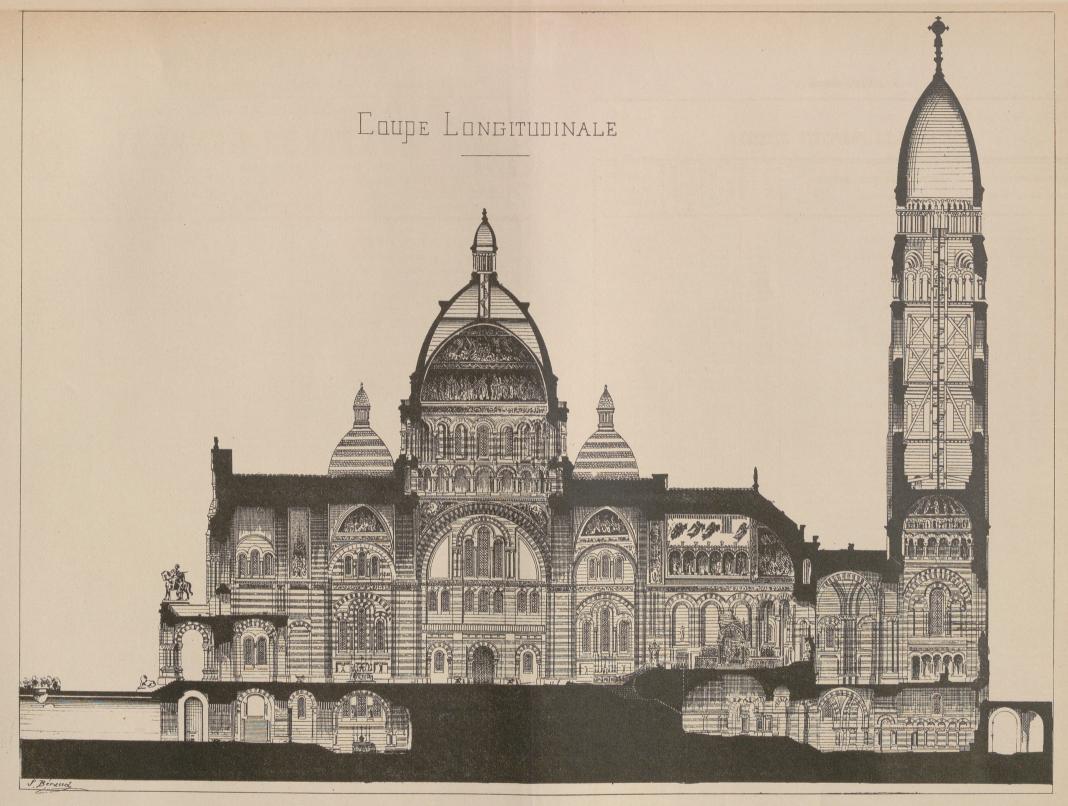
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. - IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17. RUE CASSETTE.

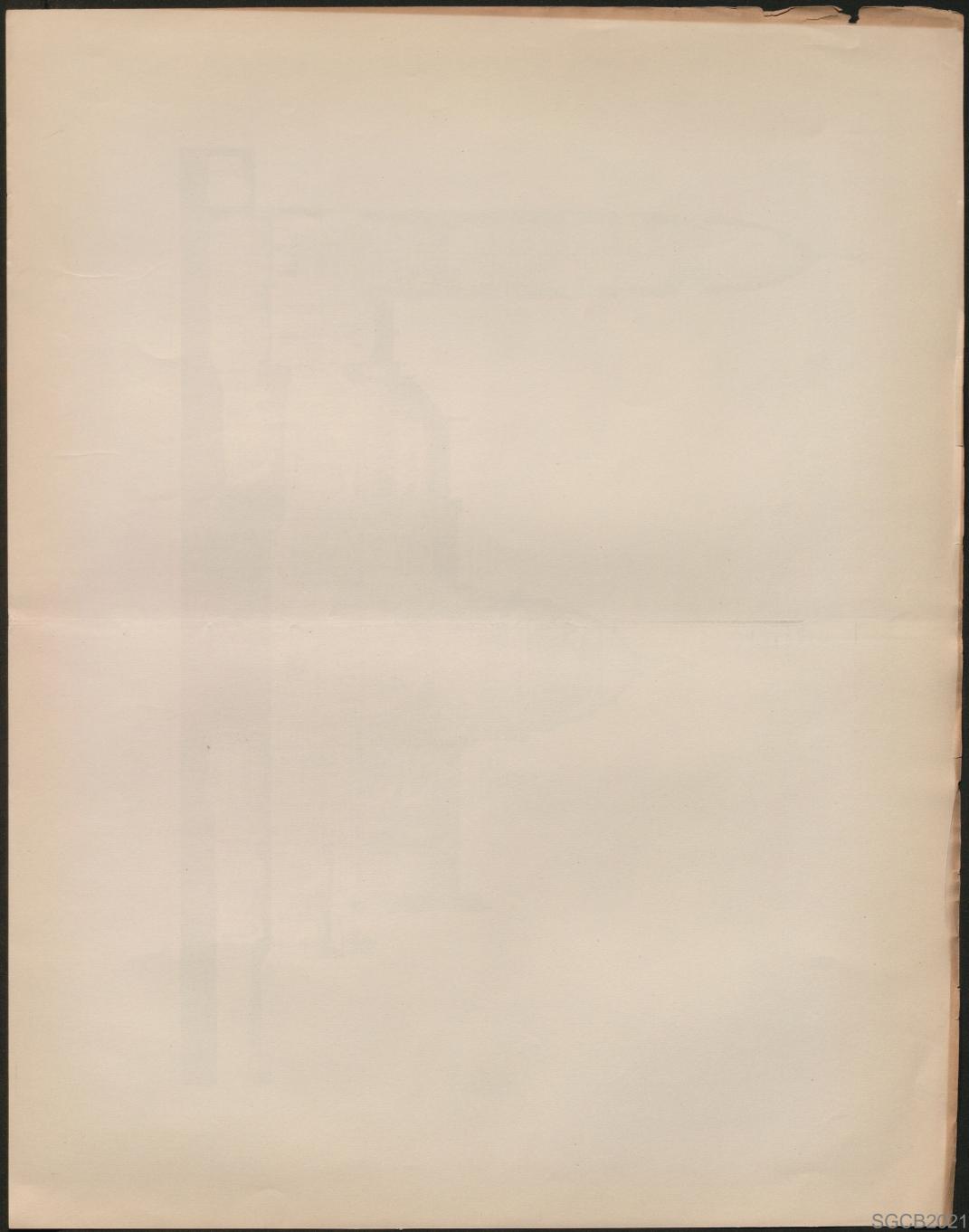


Basilique du Sacré-Cœur a Montmartre. Arch M Abadie





Basilique du Sacré-Cœur, a Montmartre_Arch. M Abadie



PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 6 au 13 Septembre 1890.

au Tribunal de	Commerce	de la Bein	o. — dours		AN ENGINEERING DESCRIPTION OF THE PROPERTY.	
SUCRES	BLANCS Nº 3	ROUX, BASE 88°	OUX ACQUITTED	STOCK STOCK	RAPPIN	ks
1890		les 100 k. nets	RASE SS*	INDIGRNES	BONNE SORTE	BELLE SORTE
	and could's regression or resident	ADM NOT THE RESIDENCE	MANUFACTURE OF THE PARTY OF THE	-	108	109
Mardi 9	00 00 011	35 25 35 50	88 à 88 25 88 88 25	25 224 24.322	108	109
Mercred: 10	39 25 39 50 39 25 39 50		88 25 · · · · ·	23.575 22.570	108	109
Vendred 12	39 25 39 25 39 50	35 50	88 25 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	22.000	107	108
inte mov. 16 h an.	39 229	35 458	88 208			•
SPRITS FINS.	OTH OFFICIELLS	STOCK	HUILES		A D'EUROPE	41M BRUT
dominer on	l'hectolitre	DE PARIS h	100 kilogramme ors barrière.)		TTS EPUREE EN TOR	100 100 h
1890	pontuna envera-majourismation uni	pipes	1890	les 100 k	OFFICE SOURCES AND ADDRESS OF THE PERSON OF	
	35 50 à	11.925 Mar	di 8 sept. di 9 —	71 75 71 75	81 75 81 75	60 50 60 50
	35 50 · · · · · 35 50 · · · · ·	11.700 feu		71 70 25	81 80 25	60 50 60 50
fendredi 12 —	35 75 · · · · · 36 · · · · ·		dred 12 —	69 50	80 79 50	60 50 60 50
	Prix aux 100 t		FARINES (Cours des 12	marques à 15	9 kil. brut
suif (boucherie de Par				1890	1889	1888
uif fondu 44° enfûté,		66		8 75 à 59	à	
kcide stéar que de sa kcide stéarique de di	stillation	100 . à105	Mardi. 9 5 Mercr. 10 5	9 25 59 50	52 50	
- oléique de sap	onification	; 53 à	feudi 44 5	0 25	52 75 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	59 50 59 59 59 59 59 59 59 59 59 59 59 59 59
ivodrine brute 28° da	eanonification.	80 à	Namadi 13 6	50	53 25'	59 50
RÉCOLTE 4889 (1r choix) { E	Benicarlo. 35 à	40 \ Huelva	38 à 43 (Turquie 28 à 33 {Priorato	36 à 41	Haro 34	à 42 m 10 ni 10 rebột
13° à 14°,5 (A 9° à 12°,5° A	licante 38 à	43 (Aragon 34 Narbonne.	37 à 42 (Valence 38 à 43 Roussille	on. 40 à 45	Catalogne. 32 Béziers 29	à 36 à 34 1. Hectol.
Vins de soutirages, 140	155 Bordeaux, b	on ordinaire. 190 à 2	15 Mâcon ordinaire,	190 à 215 (8	uiv. qual., fût et droit	s d'octroi compris
MÉTAUX - 13	sept. 1890 in S	sem. corre	, COUL		ÉTAUX PRÉ	
. L'ACQUITTÉ, les 100	kilos.	de de de 1889 188			Ache 3440	eteurs Vendeu
luivre, Chili en barre	t. Dro-	Commence Service Commence	Arg. à Londres	s, 1000/1000 l'on res, le kit	ce,50 3/4 den.) 160 .
mières marques, liv Cuivre Chili en barres	. Havre 165'10	62 50 113 75 220	Pièces anglaise	es argent	20	23 25 2 40 25 1
que ordinaire . livr.	Havre. 160 1	57 50 108 75 215	· · - alleman	t 20 marks alle ides argent	mand 24	4 40 25 1 4 67 24 7 4 30 24 7 0 60 20 7
		70 120 205	Pieces russes	en argent	4	2 80
les 106 kil. cuivre c	contenu 162 50 10		Pièces holland	ns dens et holland aises de 10 flor	0:	1 68 20 8
ttain Banka liv. Hav. — Billiton	- 262 50 2	65 247 50 280 62 50 242 50 177	50	grammes	80	30
- Billiton tain Détroits Australie	- 260 2	61 25 240 267	50 Alphonsines		2:	5 70 25 9
- Angi. de Corno	uallies.	60 242 50 275	Scandinaves, a	arg. nouv rgentexic	100	1 35 0 75
elomb provenances d		34 25 32 50 33	de 20 pesos pe	inlande		
	Paris. 36 25	35 33 50 37	50 Doll. améric.	orargent		5 15 5 1 5 07 5 1
- Agire bonues to	1279 - 65 50	64 50 59 50 48 64 50 60 49	50 Bresil, 21 mili	reis d'or	2	6 10 5 35 2 55
Le comptoir	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR					2 05
ainsi qu'il suit			Piastres m xie	c. arg		4 50 4 8 3 59 3 6
Vieux Paris	et tabatières	280 250	Pièces de 5 Le	, Vénézuéla et ei Roumains	Equateur	4 20 4 9
	······································			BILLETS	DE BANOUE	
Jaseron		235	Anglais Ecoss. et Irl Australiens	99 75	29 Portugais 14 Indo-Anglais . Mauritius	556 1 60 1 50
	TIERES D'ARGEN	188	Russes Brésiliens	218 312	Réunion Belges	99 95 100
Vieux Paris			Argentins	1 25	Suisses	
Vieux Paris Coq Nouveau		185	Hollandais	208 60 208	90 Italiens	98 70 98
Vieux Paris Coq Nouveau 2° Titre		185	Hollandais Javanais	208 60 208 202 50 226 50 228	90 Italiens Algériens Roumains	98 70 98 99 99 99
Vieux Paris Coq Nouveau 2° Titre Platine Lingots d'or		185 gramme 2 p	Hollandais Javanais Autrichiens Allemands Scandinaves	208 60 208 202 50 226 50 228 123 65 123 138 60 139	90 Italiens Algériens Roumains Espagnols Grecs	98 70 98 99 99 80 99 95 25 95 79

MATIERES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Paris)

Prix courant des marchandises EN GROS, revisés par des courtiers assermentés.

Cours du 3 juillet au 18 septembre 1890 (derniers changements à partir du 9 septembre 1890).

Acétat de chaux à 70 d'acétate les 10 kil.) » »	Huile de coton d'Amerique 1ro les 100 l	il. 83 »	92 »
— d'alumine — — — — — — — — — — — — — — — — —	45 » 68 »	70 "	Huile de lin, disp. en tonnes	72 » 55 »	79 » 56 »
- de plomb de soude, esc. 3 0/0	35 » 3 50	36 %	Hypoxyleta de soude	28 »	ט ט
Acide acétique des arts 40 0/0	31 »))))	Kainit 23 0/0 les 100	cll. 8 »	u u
- chlorhydrique, 220	55 »	7 50	Magnesie de l'Eubèe	(il. " " " 100 " "	70 »
- citrique, esc. 3 0/0 le kil.	4 20 28 »	D 9	Mélasse indigène, de fabrique les 100	cil. 16 »	17 0
- chlorique, 250	36 b	1) 0	Minium	48 0	50 »
- chlorique		58 p	Naphtaline brute — brute essorée	8 »	15 0
- oxalique	54 » 92 » 270 »	95 » 280 »	- lavée à l'alcool	60 p	u
- phosphorique	210 "	200 0	Nitrate de baryte — — de potasse — —	49 »	200
— phosphorique— — salicilique— — stearique— — sulfurique 66— — 532—	90 0	95 0	- de soude	20 »	60 »
- sulfurique 66°	10 50 6 P	מ מ		48 »	51 0
- tannique	0 0	" "	- de suint Os, quille moy. saine, suivant qté - gras à brûler - dégraissé	45 » 20 »	32 "
- tannique tartrique ire bl. esc. 3 0/0. le kil 20 bl	3 45 3 35	0 0	— gras à brûler	7 50 8 50	9 %
Albumine d'œuf,	3 50	4 "	Oxyde de zinc	0 00	שעע
Alcool de vin	1 75 46 75	48 50	Phosphate de l'Auxois 60/65 0/0 la tonn		0 0
Albumine d'œut, de sang. Aleool de vin méthylique 90°. l'hectolitre. Alizarine. Alumine hydraté. les 100 kil	105 "	110 0	Oxyde de zinc. — Paradine fusible 42/44•. Phosphate de l'Auxois 60/65 0/0. la tonn des Vosges 60/65 0/0. — de la Hte-Saone 60/85 0/0. — Belge de Ciply 80/65 0/0. l'unité 55/60 0/0	66 "	0 0
Alumine hydraté les 100 kil.	9 »	10 10	- Belge de Ciply 60/65 0/0 l'unité	1 05	D D
Amianta	מע	14 9		» 85 » 80	» 85
Amidons ire qual., pains de Paris. — — de Prov. — — — maïs — autres —	58 » 47 »	60 p	Phosphate précipité 35 à 40 0/0	1 50 n 62	0 0
- mais autres	40 50 65 »	41 0	Acide phosphorique total	» 45	0 0
— de blé en cristaux — en poudre impalpable —	70 »	70 » 80 »	- Aruba en roches 75/80 0/0 Phosphate précipité 35 à 40 0/0 - Aruba en proches 75/80 0/0 Phosphate précipité 35 à 40 0/0 - Aruba en consider volume de la commentation de la comme	" 59	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "
Ammoniaque liquide blé 22 —	33 »	34 0	Potasse d'Amérique les 100	cil. 68 »	69 »
Aniline, huile —	2 75	3 .	78/80 0/0 de carbonate. l'unité	» 50	10 10 E
Arsenic blanc en poudre — Baryte hydratée cristallisée —	38 0	39 3	- de carbonate de polasse	» 50	0 0
Bl Benzine rectifiée	30 b	75 0	Poudre d'os pour engrais les 100 l de phosphate réel	il. " 52 13 50	» 55
	75 » 83 »	90 u	- de phosphate réel	13 » 220 »	225
Borax raffiné	500 n	525	Pyrolygnitos de fer à 440	0 0	מ מ
Carbonate d'ammoniaque	100 »	ט ט	Prussiate de polasso. — Pyrolygnites de fer à téo. — 20c. — de plomb. —	14 0	15 0
Céruse en pain — Chlorate de baryte — Chlorure de chaux — Chlorate de baryte — Chlorure de chaux — Chlorur	38 » 350 »	n n	de plomb	90 0	92 0
Chlorure de chaux	22 »	22 50	- 48/50 b	1 18 0	20 »
de magnésium	25 »	30 p	- neutre, pur	20 "	22 v
- de zinc Chlorhydrate d'ammoniaque gris	25 »	30 p	- de potasse pour peinture	30 ه	35 ,
Bichromate de potasse	102	1) 1)	35 B — —————————————————————————————		
- de mégisserie	8 0	10 0	Soude caustique blanche 60 0/0	35 9 26 0	40 m
- de chevrette	5 0	7 0	Stéarine de saponification	25 "	105
- de chevrette	6 9	7 50	de distillation	102 0	95 »
Corne torrifiée 13/15 0/0 d'azote	4 50	ע ע	Suifs disponibles. — — en branches. — — dos pur. —	75 » 56 25	76 » 57 »
Cuir — 8/10 0/0 — —	1 35	9 50	- d'os pur	53 b	54 »
Dextrine blonde	57 "	8 50 58 »	Sang desséché 10/12 0/0 d'azote le kilos	. 1 90	» »
- Dianche	102 »	95 »	Sulfate d'alumine Rouen ou Paris, les 100 l	il. 13 » 30 50	31 »
Essence de térébenthine	20 50 29 25	23 ° 29 50	- de barvte (blanc fixe)	20 "	22 0
- à Paris, livr	30 .	31 0	- de cuivre	50 »	52 "
Glucose, sirops for blancs de crist.	29 » 44 »	30 50 45 b	de fer	7 0	45 0
- massés, 40	39 50 34 »	41 0	- de plomb	0 0	מ מ
Glycérine Clolus	a a	n n	- de plomb de potasse 23 0/0 Kaïnite de quinine. le kil	. 75 0	80 0
- industrielle 280	105 » 120 »	106 # 125 #	Sulfocyanure d'am, cristallisé pur	5 ° 2 50	6 50
- chimiquement ure 280	0 0	0 0	de potasse crist. pur — de potassium en p —	2 50 2 25	0 0
Glicérocire et Glicérogomme	מע	ט ט		2 10	n n
	8 50	9 50	Sulfure de carbone	38 " 59	40 u
#I (fillta-percha.	18 11	0 0	10/12 et 12/14 —	» 58	» »
Huiles lourdes — Huiles de colza, 4 premiers 1886 — — dis. cote com — — courant. —	98 »	0 0	Superphosphate de chaux, 8/10 kil. bon titre, 13 15	» 58 » 60	n n
- dis. cote com	77 » 50 25	ט ע	Terre d'infusoires	19 05	31 "
Huile de coton francaise 1285	95 »	105 0	Terre d'infusoires	1 75	מ מ
20	80 n	105 ° 85 °	Vaseline française blanche le kilos	1 85	3 "
Assessment of the second secon	AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN	-	une autorisation spéciale)	NO CONTRACTOR OF THE PARTY OF T	-AMERICAN PROPERTY.

(Reproduction interdite sans autorisation spéciale.)

HATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHINIQUES (Place de Marseille) Cours du 10 juillet au 18 septembre 1890 (divers changements) à partir du 9 septembre 1890.

Sesence de têrébenthine (doubles fûts).		NAME AND ADDRESS OF THE OWNER, WHEN			
Algerie. les 50 kil. 135	Circa jannes ascompte 4 0/0		Amandes de Conrahs les 100 kil.	M »	10 10
Saringsin	Algérie les 50 kil.	135 » 140 »	— de Palmistes —	M ») n
Action A	Maroc	135 u 145 m	Huiles de Palme		D 1)
Action A	Sénégal	125 × 130 ×	- de Coprahs	77 »	DE
Acade cluriques	Levant	145 » 155 »	- de Coco	81 v	D D
Acade cluriques	Provence: 2 50 à » »» le kil. sans esc.		Huiles de graines à fabr., tout entrep.:		
Martingue	Acide citrique les 100 Kll.	3 95 4 1	Sésames disponible		
Ans vert (Altente, Espiege). —	- tartrique		Lins disponible		60 »
Ans vert (Altente, Espiege). —	Alun (suivant emball.) Raff		Boumelie		10 10
Couling qualité ordinaire	Ams vert (Alicante, Espagne)		Arachides disponible		
Coulties, qualité ordinaire	— (Malte), qualité courante —	M » » x	Cotons brutes	D D	M »
Levanish, qual. width.	- (Pouille), qualité ordinaire	70 » 75 x	Lampantes, tout entrepot:	00	0=
Russie), qual. ordin.	- (Levant)	50 » 55 x	Sésames		
	Russie), qual. ordin		A rachides		
	Bois de rég		Coton mangeable		M »
	- de Campêche (Lag.)		Colza brutes	12 0	20 20
Description	— Martinique		- epurees	18 1	80 p
The state of the	- jaune (Maracaibo)				
Cannelle de Chine, qual. courante.	- de Fustet d'Albanie			A	
Campler radiné. —	- de Salon		Lampanies:		
Cambelle de Chine, qual. courente.	- regl. Tort., en sorte		Prix nominal. A la pile, ir. »» a »» les 100 kil.		N. S.
Malabar	Camphre ratine		Essences et Ramnees: nous cotons la miller, de 04 ilt.	и	
Canelles appraises	Cannelle de Chine, qual. courante		Calabre, payable a 90 jours	M D	" "
Cochemilies regreties e kil. 2	- Malabar		Ramnee, —	70 -	74 "
Cochemilles argentées ex it 2 70 2 85	Canences, en sorte		Huile de pulpos et de grienene extraite non le sul	10 %	11 1)
The control of the	Cocharilles exception	2 70 9 0	fune de puipes et de griguous extraite par le sui-		The same of the sa
The control of the	Gothennies argentees e kii.	2 10 2 6	Huile pouvelle	58 "	63 "
Common and address 18 10 11 25 3 26 26 27 28 28 28 28 28 28 28	grises,		vioillo	M	N 10
Common and address 18 10 11 25 3 26 26 27 28 28 28 28 28 28 28			Huilog minérales pétroles en hacr	M	20 11
Common and address 18 10 11 25 3 26 26 27 28 28 28 28 28 28 28			Huile nétrole épurée en caisse	M a	D 11
Ourcome Magne, qual. court, act. prov.	Crème de tartre, en hoite les 100 kil		Essence pétrole raffinée en harr. L'hectolitre	40 0	D 10
Ourcome Magne, qual. court, act. prov.	Comin de Malte.	55 » 60	Os de Bétail aux conditions d'usage les 100 kil		1))
Curcuma Bengale	- d'Espagne, qual, cour., aut, prov	Mnn	- en sacs et en barils	- n n	3))
Dividi, dispon	Curcuma Bengale		Carnasses suiv. qualité et suiv. mérite. —	8 ×	12 »
Dividit, dispon	- Madras, qual, supér		Soude douce Net	M »))))
Sesence de têrbenthine (doubles fûts)		n n n	- en vrac	6 v	D 1
Sesence de têrbenthine (doubles fûts)	Encens en larmes —	120 » 130 ·	Sulfate de soude riche		10 D
- d'anis de Russie le kil 17 82 2 5 6 6 6 6 7 6 2 7 6 6 6 6 6 6 6 6 6	- en sortes, naturels		Sel de soude 80° — —	21 30	22 05
- d'anis de Russie le kil 17 82 2 5 6 6 6 6 7 6 2 7 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Essence de térébenthine (doubles fûts)		— 75°····· —	1) 0	D))
- d'anis de Russie. le kil. 47 s 22 s Crist, de soude. Net. — 9 50 10 2	- (simples fûts)	81 0 85	— 30°······ —		
Badiane, cs.	- d'anis de Russie le kil.		Ill Crist de soude Net _		
Garlies de Chine.	— Badiane, C50 —	19 50 »	Chlorure de chaux		
Garlies de Chine.	- de Bergam		Acide sulfurique 66° Net. —	9 »	10 "
Garlies de Chine.	— de citron	10 0 11	— 50°······ —	5 >	D 1)
Garlies de Chine.	- de Portugal les 100 kil.	MDD	Acide nitrique 36° —		
Girofies Zanzibar, qual. supér.	Fecule de pommes de terre, 1or bl	28 D 30		42 0	43 »
Gomme arabique en sorte, qual. super.	H Gailes de Chine	1140 1100	Acide muriatique 200	5 "	6 b
Graine de Moularde de Sicile	Girofles Zanzibar, qual. supér		H Potasse de l'oscane		1) 1)
Graine de Moularde de Sicile	Gomme arabique en sorte, qual. supér. —		- de Naples		10 1)
Graine de Moularde de Sicile	- laque, en f. orange	2 2 2	Nitrate de soude		25 »
Graine de Moularde de Sielle.	- Damar (Balayla)		- de potasse ramne		1) 1)
Caraines jaunes de Peres, belle qual.	- Sandaraque lavee		oude par marche		D D
Graines jaunes de Perse, belle qual.	Graine de moutarde de Sicile	40 0 48	Sullate de culvre		30 »
Jus de citron concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de la manes, concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s s s s s s s s s s s s s s s	Craines isunes de Perse belle quel	195 195	Chlanata da natarga		A 15
Jus de citron concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de la manes, concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s s s s s s s s s s s s s s s	Huile de ricin for n ex h Ital ambal	120 "100	Culfete cimple de piekel pur	1 40	
Jus de citron concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de la manes, concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s s s s s s s s s s s s s s s	Indigo Kurnah hon violet malanga le 4/9 bil	1 0 0 00	Sulfate simple de Hickel pur,	24 50	
Jus de citron concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de berg concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s de la manes, concentré, 28s. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s debris, c. d'origine. les 400 kil. M s s s s s s s s s s s s s s s s s s	moven violet	2 75 2 5	Sol marin · 90 0/0	31 30	» «
Mannes, en larmes.	_ Madras	9 50 4	Exportation on transhardament at à l'entranât		
Mannes, en larmes.	Jus de citron concentré 280 les 400 kil	M P D		15 50	n 10
Mannes, en larmes.	- de berg, concentré, 280	Mala	remesurés	16 25	0 1)
Adelphase	- de réglisse, Calabre, s. mte	125 » 150 ·	Hyères		
Adelphase	- fabric, française,	80 » 95	Cette		D D
Carrispoint	Mannes, en larmes	6 25 »	Pour livraison de 50 tonnes et au-dess.	100000	
Oppulm, rend. 8 a 9 0/0, s. rend.	- debris, c. d'origine	2 55 »	Soufres: sublimé les 100 kil.		
Oppulm, rend. 8 a 9 0/0, s. rend.	Mercure le kil.	7 65 »	en canons	14 50	20 1
Contention Con	Opium, rend. 8 à 9 0/0, s. rend	34 0 38	- raffiné		
Amerique, brune.	Quercitron, D. d'origine	23 ° "	all — trituré brut	12 50	12 75
- de Bayonne, brune 12	Resine d'Amerique, brune		— belle en vrac —)) E
Corpus C	blonde, s. mte		Suifs et corps gras : Suifs de pays, liv		D 1
Corpus C	- Dlanche	100	Amerique. Prime City		1) 12
Recou Perriolat.			- Western		10 11
Tourteaux en gare net. Marche ferme. Les 400 kil. 45 45 Safran d'Espagne, Valence, qual. sup. 450 155 v 150 18 5 v 18 5	blanch		oli Oleines distill. F., franco gare ou qual. —		ATO E
Tourteaux en gare net. Marche ferme. Les 400 kil. 45 45 Safran d'Espagne, Valence, qual. sup. 450 155 v 150 18 5 v 18 5	Roccy Parrielet Dianche	20 0 26	Glycerine 28e	160 9	170 u
Safran d'Espagne, Valence, qual. sup. — 150 » 155 » 15	de Cavenne qual	80 0	Tourteaux en gare net. Marche ferme.	15 15	THE REAL PROPERTY.
Verdet, en t., extra sec, en pains.	Safran d'Espagne Vulerce	M D D	Lins, disp les 100 kil.	10 10	D 1
Verdet, en t., extra sec, en pains.	Alicante e a h	100 00	Sesames hours -	13 30	30 1
Verdet, en t., extra sec, en pains.	Sel de Saturne	50 50	Arachides		
Verdet, en t., extra sec, en pains.	Salsepareille, Honduras	M	décortics		
Verdet, en t., extra sec, en pains.	- Tampico, qual supár	195 "	Conrabs	11 50	14 50
Verdet, en t., extra sec, en pains.	Styrax, liquide, dispon	120 0 0	Dalmietes naturals	8 50	
- s. pap	Werdel, en l., extra sec en poine	1905 . 1940	Ravisons disponible))
Engrais alcal. à base de pot. (brut.), sacs les 400 kil. 5 40 9 0 0 0 0 0 0 0 0	- s. pap	205 "210	Ricin)) y
Nitrate de potasse, raffiné. — 50 % % Savon blanc à l'huile d'olive. — 70 % 1 Carbonate de soude	Engrais alcal. à base de pot. (brut), sacs les 100 kil	5 40 "	Colzas -		"))
Nitrate de potasse, raffiné.	- (sulf.),	M D D	Pavot	Ma)) Y
Carbonate de soude	Nitrate de potasse, raffiné	50 m m	Savon blanc à l'huile d'olive.	70	71
Magnesie cairenee, suiv. emball.	Larbonate de soude	15.75 16.5	- bleu pale et vif, coupe ferme les 100 kil.	0 0	3) 2
- Brute 2º qual., coupe ferme 44 ° » Sulfate de magnésie raffiné, en sac 12 ° »		295 » 310	marque spec., 1re qual	44 v))
- de potassium 12 * 3 * - unicolores blanc, au palmiste. 58 * M - de potassium, en fût 12 * 13 * - unicolores blanc, au palmiste. 58 * M - de potassium, en fût 12 * 13 * - unicolores blanc, au palmiste. 58 * M - de potassium, en fût 12 * 13 * - unicolores blanc, au palmiste. 58 * M - de potassium, en fût 12 * 13 * - unicolores blanc, au palmiste. 58 * M - de potassium, en fût 22 * 23 * unicolores blanc, au palmiste. 58 * M - de potassium in fût. 58 * M - de potasi	brute.		- 2º qual., coupe ferme	44 0)))
Chlorure de magnésium, en fût — 12 × 13 × — — oléiné, pour teinture M × 3 36 — mélangés bleu-pâle au talc, 1° qualités	Sunate de magnésie raffiné, en sac	112 0 0	- unicolores blanc, au palmiste	58 »	M
- de potassium 12 13 - mi-cuits (3 qualités)			- oléine, pour teinture		3) 2
metanges bleu-pale au talc, 1º qualité 40 » 41	m Chiorure de magnesium, en nit.	12 13	— — mi-cuits (3 qualités)		
	ue potassium		molanged blou-nois on tale 41s qualité	40 0	1 41)
		24 0 23	micranges bien-pare au taic, 1 - quantes		The second name of

(18 septembre 1890.)

TABLEAU DES FERS CARRÉS

Depuis 1 millimètre jusqu'à 11 centimètres de grosseur avec leur poids pour 1 mètre de longueur

DIMEN- SIONS POIDS	DIMEN- SIONS POIDS	DIMEN- SIONS POIDS	DIMEN- SIONS POIL	SIONS	POIDS
mill. kil. gr 1 0 008 2 0 03 3 0 07 4 0 12: 5 0 19: 6 0 28 7 0 38 8 0 49: 9 0 63: 10 0 77: 11 0 94: 12 1 12: 13 1 31: 14 1 52: 15 1 75: 16 1 99: 17 2 25: 18 2 52: 19 2 81: 20 3 11: 21 3 43: 22 3 76:	mill. kil. gr. 23	mill. kil. gr. 45 15 771 46 16 479 47 17 204 48 17 944 49 18 699 50 19 470 51 20 257 52 21 059 53 21 876 54 22 710 55 23 559 56 24 423 57 25 303 58 26 199 59 27 110 60 28 036 61 28 979 62 29 937 63 30 911 64 31 900 65 32 884 66 33 925	67 34 56 68 36 6 69 37 67 38 41 57 42 40 57 58 41 57 46 77 47 46 77 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47 47	gr. mill, 89 012 90 91 1661 92 93 93 94 502 95 547 96 806 97 9883 98 176 99 3882 100 101 102 097 103 367 104 632 105 106 208 107 600 108 947 109 310 110	kil. gr. 61 689 63 088 64 486 65 918 67 358 68 815 70 287 71 774 73 262 74 776 76 330 77 880 79 445 81 026 82 623 84 235 85 863 87 506 89 164 90 839 92 529 94 235

FERS MÉPLATS

Pour trouver le poids des fers méplats pour un mètre de longueur, il faut multiplier la largeur par l'épaisseur, et le total par 7 grammes 7.8 milligrammes ; le produit est le chiffre cherché.

TABLEAU DES FERS RONDS
Depuis 2 millimètres jusqu'à 10 centimètres de diamètre
avec leur poids pour 1 mètre de longueur

DIA- MÈTRE	POIDS	DIA- MÈTRE	POIDS	DIA- MÈTRE	POIDS	DIA- MÈTRE	POIDS	DIA- MÈTRE	POIDS
mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.	mill.	kil. gr.
2	0 024	22	2 962	42	10 794	62	23 521	82	41 144
3	0 055	23	3 237	43	11 314	63	24 286	83	42 154 43 176
4 5	$\begin{array}{cccc} 0 & 098 \\ 0 & 158 \end{array}$	24	3 525 3 824	44 45	11 846 12 391	65	25 063 25 853	85	44 210
6	0 220	26	4 136	46	12 948	66	26 654	86	45 256
7	0 300	27	4 461	47	13 517	67	27 468	87	46 315
8	0 392	28	4 797	48	14 098	68	28 294	88	47 386
9	0 496	29	5 146	49	14 692	69	29 133	89	48 469
10	0 612	30	5 507	50	15 296	70	29 983	90	49 563
11	0 740	31	5 880	51	15 916	71	30 846	91	50 671
12	0 881	32	6 266	52 53	16 546	72 73	31 721 32 548	92 93	51 791 52 923
13	1 034	34	6 664	54	17 183 17 843	74	33 508	95	54 067
15	1 377	35	7 496	55	18 510	75	34 119	95	55 224
16	1 506	36	7 930	56	19 189	76_	35 343	96	56 393
17	1 768	37	8 377	57	19 881	77	36 280	97	57 574
18	1 983	38	8 836	58	20 584	78	37 228	98	58 644
19	2 209	39	9 307	59	21 300	79	38 189	99	59 972
20	2 448	40	9 791	60	22 028	80	39 162	100	61 190
21	2 698	41	10 280	61	22 769	81	40 147		

Pour trouver le poids des fers ronds, il faut carrer le diamètre let en multiplier le produit en millimètres par 6 grammes 119 milligrammes, 140 millièmes, poids !du fer rond de i millimètre de diamètre sur 1 mètre de longueur.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 12 septembre 1890.

Gervais, même rue 43. — Arch., M. Pasquier, rue Gay-Lussac, 9 bis, et rue Le Goff, 9. — Construction.

13° arr. — Rue Nationale, 32. — Prop., M. Brisu, y demeurant. — Arch., M. Bon, rue Lafayette, 230. — Construction.

14° arr. — Rue Franquet, 6. — Prop., M. Lacas, rue Copreau, 45. — Arch., M. Brusselaars, rue Thiboumery, 3. — Construction (4 étage).

15° arr. — Rue Linois, 35. — Prop., M. Pène, rue Lecourbe, 475. — Construction.

19° arr. — Rue de Mouzaïa, 24. — Prop., M. Dutel y demeurant. — Construction annexe. — Rue de Mouzaïa, 24. — Prop., M. Dutel, y demeurant, — Hangar avec logement au-dessus.

Du 13 septembre 1890.

7° arr. — Boulevard Saint-Germain, 230. — Prop., Compagnie d'assurances sur la vie « La Nationale ». — Arch., M. Drinville, avenue Montaigne, 51. — Construction.
9° arr. — Rue Joubert, 22. — Prop., M. Keller. — Arch., MM. Labour et Vionnois, rue du Faubourg-Poissonnière, 98. — Atelier et magasin à l'intérieur.

13° arr. — Rue de la Glacière, 483. — Prop., M. Chastel, brulavard d'Italie, 10° accompagnet de la Charles de

tel, boulevard d'Italie, 103. - Surélévation et baies.

Du 15 septembre 1890.

13° arr. — Rue Pascal (Hôpital Lourcine). — Prop., Assistance publique. — Arch., M. Jacquetelle, rue Berthollet, 17. — Petit bâtiment. — Rue du Mpulin-de-la-Pointe, 12.—— Prop., M. Casse. — Surfélévation sur rapies (4. Ataga).

— Rue du Mpulin-de-la-Pointe, 42. — Prop., M. Casse. — Surélévation sur remise (1 étage).

15° arr. — Rue Rosenwald, projetée, 16 supposé. — Prop., M. Godard, boulevard Garibaldi, 14. — Construction 16° arr. — Rue Claude-Lorain. — Prop., M. Fleury, rue du Bois, 97, à Levallois-Perret. — Arch., M. G. Du Houx de Brossard, place de la République, 1, à Levallois-Perret. - Deux constructions.

— Rue Lauriston, 47. — Prop., M. J. Lecardeur, rue de Palay, 76. — Construction.

17º arr. — Rue Ampère, 49. — Prop., M. Ritt, rue de Ralzac, 6. — Arch., M. Paul Déchard, rue de Rennes, 122. — Constructions.

— Impasse Jouffroy (rue Jouffroy, 46). — Prop., paroisse de la Madeleine. — Arch., M. Le Bègue, rue Castellane, 12.

Annexe.

20° arr. — Rue des Couronnes, 128-130 et rue de la Mare, 63. — Prop., M. Boulanger. — Arch., M. F. Springer, rue des Maronites, 7. — Construction.

Du 16 septembre 1890.

15° arr. — Rue de la Fédération (entre 13 et 26). — M. Reteau, locataire. — Petit bâtiment.

19° arr. — Rue de Flandre, 38. — Prop., MM. Damerval frères, rue Jean-Jacques-Rousseau, 53. — Arch., M. Devray, boulevard de Strasbourg, 468, à Billancourt (Seine). — Démolition et reconstruction de l'immeuble.

Du 17 septembre 1890.

14° arr. — Rue Roger, 9. — Prop. Mme veuve Ondet, — Arch., M. S. Remoissonnet. — Construction intérieure. — Rue Morère, 18. — Prop. M. Crenier, rue Montpensier, 18. — Arch., M. J. Valez, passage Stanislas, 2. — Surélévation (1 étage).

16° arr. — Rue de la Pompe, 34. — Prop., Ecole Gerson — Arch., M. E. Hugé, rue Scheffer, 8. — Annexe. — Rue Greuze, 32 bis. — Prop., M. Baudat. — Petit pa-

— Rue dieuze, 52 ms. villon. 17° arr. — Rue de Tocqueville, 428. — Prop., M. Lé-turgeon. — Arch., M. Vasseur fils, rue Gay-Lussac, 25. — Construction intérieure.

Du 18 septembre 1890.

3º arr. — Rue de la Perle, 48. — Prop., M. Eugène Brunet. — Arch., M. Henri Poté, rue du Faubourg-Saint-Denis, 84. — Surélévation (3 étages). 5º arr. — Rue de Pontoise, 7. — Prop , Mme veuve de Bourran. — Construction intérieure. — Rue Broca, 5. — Prop., M. Boutelaup, rue Saint-

Georges, 40. — Arch., M. A. Ponthus, rue de l'Arbalète, 35 Surélévation (2 étages). 15° arr. — Rue de Javel, 127 présumé. — Prop., M.Ch. Armand. — Arch., M. S. Bourcier, pourtour de l'Eglise-de-Grenelle, 40. — Construction (2 étages). 16° arr. — Impasse Exelmans (boulevard Exelmans, 5). — Prop., M. Pombla, avenue de Saint-Ouen, 68. — Cons truction

truction.

- Rue Dumont-d'Urville, 23. — Prop., Mlle de Villargues Arch., M. A. Chabert, rue Mozart, 39. — Surélévation (1 étage)

18° arr. — Rue Jacques-Kablé, 2 et 4, et rue du Dépar-tement, 43 et 45. — Prop., M. Albert Laubière, avenue de l'Opérâ, 5. — Arch., M. G. Brière, rue Spontini, 51. — Deux

L'Administration informe les lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : la Semaine des constructeurs, la Construction Moderne et le journal l'Architecture. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le Monteur général portant la date du samed
est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudiet expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut
donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu
le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le suds sour

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

64. — Le Samedi 20 septembre 1890. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise relative 1° à la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire au chauffage et à la ventilation de l'asile d'alienés et du pensionnat de Ville-Eurard (Seine-et-Oise), 2° à l'entretien des appareils, du 1° octobre 1890 au 30 contembre 1890. 30 septembre 1893.

65 — Mire au concours de pavillons dans le parc du château de Vaucluse (Seine-et-Oise). — Avis aux architectes.

66.-Le Samedi 20 septembre 1890, à une heure et demie, il sera procédé publiquement, en la salle des séances du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, en huit lots, d'a-près un minimum de rabais et par voie de soumissions ca-chétées, de la fourniture du mobilier des chambres des sous-offic ers rengagés du régiment des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris.

la Vine de Paris. Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la Préfecture de la Seine (Hôtel de Ville, service du maté-riel), où chacun peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 14 heures à 4 heures.

67. — Le Samedi 20 septembre 1890. — Adjudication, en deux lots, des travaux de terrasse et maçonnerie et de serrurerie à exécuter pour la construction de deux pavillons d'octroi nécessitée par la transformation de la poterne de Montmartre en poterne à ciel ouvert. (18° arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grande travaux d'architectus). (Grands travaux d'architecture).

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE, Par le Préfet : Le Secrétaire général de la Préfecture : Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

10 septembre.—Bettembourg, miroitier, 13, r. des Récollets, Atelier, quai Jemmapes, 88 et chantier, rue Bichat, 64 (7794).—Villain, maître de lavoir, à Puteaux, rue de Colombes, 35 (7798).— Tétot, ancien commissionnaire, rue Nouvelle et rue Blanche, 44 bis (7796).

12 septembre.—Thouvignon, fabricant de moulures et encadrements, à Alfortville, cité du Bac, 2 (7798).— Morsomme, ancien maître d'hôtel meublé, 39, rue des Ecoles (7799).— Dague (Eugène), miroitier, impasse Truillot, 55 (7800).— Moise (Joseph), marchand de meubles, au Bourget, route de Flandre, 28 (7804).— Raymond (Camille), teinturière, rue Vignon, 7, actuellement rue Germain-Pilon, 6 (7802).— Delaittre et Cie, fabricants de meubles, passementerie et étoffes

d'ameublements, siège social à Vincennes, 26, rue des Carrières et dépôt, faubourg Saint-Antoine, 13 (7803).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Monier, Seilert et Pommeret, étirage de métaux, 14, rue Saint-Maur. — Foucher et Delachanel, serrurerie, 16, rue du Petit-Thouars. — L'Information universel'e, service d'informations politiques, 3, rue Condorcet. — Courteille et Bertin, fonderie or et argent, 27, rue Pastourelle. — Veuve de Saint-Saintin et Compagnie, imprimerie, 73, avenue d'Orléans. — L. Barcelo et Cie, plomberie-couverture, Champigny-sur-Marne, 30, route de Joinville. — Foucard et Cie, comptoir national des chemins de fer et de l'industrie, 30, rue de Londres. — Perrin et Cie, éclairage des wagons-poste, 28, rue Raspail à Levallois-Perret. — Combaz et Cie, entrepreneurs de parcs et jardins, à Boulogne-sur-Seine, 9, rue Denfert-Bochereau. — J. Charpentier et E. Fasquelle, rue de Grenelle, 14 (reformation après dissolution). — G. Lerondier et Cie, travaux de maçonnerie, 39, rue Claude-Villefaux. — Société anonyme des granits porphyroïdes des Vosges, 12, avenue de l'Alma. — Gouiraud et Murthouret, constructenrsmécaniciens, 14, rue Louis-Blanc. — Bureau et Procot, entreprise de serrurerie, 458 bis, rue de Charenton. Monier, Seilert et Pommeret, étirage de métaux, 14, rue

MODIFICATIONS

Société pour le travail étectrique des métaux, 12, rue La-fayette (augmentation de capital). — Barbas, Tassart, Balas et Cie, entrepreneurs de couverture et plomberie, à Paris, 76, boulevard Magenta.

DISSOLUTIONS

L. Corvilain et Compagnie, métaux et minerais, 41, rue de Turenne. — Marpon et Flammation, imprimerie et li-brariie, rue de Grenelle, 11,

LES NOUVEAUX PROPRIETAIRES

Terrain 600 mètres, rue Clisson, 32. Acq. Raffinerie Const Say, bou evard de la Gare, 423 (105,000). — Maison quai Bourbon, 3. Acq., Henry, quai aux fleurs, 7. (50,000). — Trois maisons rue Corbin-au, 4, 3, 5. Acq., Benoît, rue de Bercy, 413. (24,000). — Propriété à Courbevoïe (Seine), rue de Varebois. Acq., Martin, rue de Turbigo, 43 '7,000). — Maison à Clamart-sous-Meudon (Seine), rue de l'Ouest, 1 et rue Taboise. Acq., Caboche, rue du Cherche-Midi, 46. (30.000). — Propriété avenue du Maine, 44 et boulevard Edgard-Quinet. Acq., Caboche, rue du Bac, 38 (300.100). — Maison cité Lemercier, 43, rue Lemercier, 28. Acq., Deborgier, rue Pasquier, 27. (50.400). — Hôtel 506 m. 80, boulevard Haussmann, 440. Acq., Cottier, rue de la Beaume, 44. (525,600). — Maison à Suresn-s (Seine), rue de Neuilly, 8. Acq., Langot (Vve), à Suresnes, rue des Seaux-d'eau, 7. (17,550). — Maison rue Nationale prolongée, 46. Acq., Toury, avenne d'Italie, 73. (17,000). — Terrain 627 m. 25. à Montreuil-sous-Bois, rue Raspail. Acq., Gayral, boulevard de Charonne, 20 (6,707). — Propriété rue du Poteau, 67 et impasse de la Grosse-Bouteille, 2. Acq., Bourbon, boulevard Flandrin, nº 13 bis. Acq. Bruère, boulevard Plandrin, 5 (120,000). — Propriété 469 m. 80, avenue Wagram, 25. Acq., Bourrel (Vve). rue Berryer, 3 (48,900). — Propriété quai Jemmapes. 38. Acq., Lapierre, rue Pastourelle, 25 (136,000). — Propriété 425 m. 60, à Saint-Manié (Seine), Grande-Rue, 21. Acq., Priolet, à Saint-Manié (Seine), Grande-Rue, 21. Acq., Priolet, à Saint-Manié (Seine), Grande-Rue, 24. Acq., Molon, — Propriété 2,612 mètres, sie à Neuilly-sur-Marne, route de Rosny. Acq., Lagaye, avenue Parmenier, 17 bis, sans soulte ni retour. — Maison rue Dunois, 37

Maison à Vincennes, rue de l'Hôtel-de-Ville, 34. Acq., Piel, rue du Pont-Louis-Phitippe, 26 (100,000).

Terrain 444 m. 50, rue Saint-Louis-en-l'Isle, 68. Acq., Bard, boulevard Saint-Germain, 27 (81,000). — 4° Terrain 3 ares 50 c., au terroir de Bagnolet (Seine). Acq., Alie, rue Vitruve, 44 (2,500). — 2° Terrain 0 are 15 c., au terroir de Bagnolet (Seine). Acq., Alie, rue Vitruve, 44 (175). — Terrain 66 mètres, aux Lilas (Seine), lieu dit des Champs-Saint-Germain. Acq., Commune des Lilas (864). — Maison rue Saint-Antoine, 193s. Acq., Borrel, impasse Guéménée. 8 (144,000). — Propriété 150 mètres, rue du Simplon, 48. Acq., Bertrand, rue de Clignancourt, 135 (20,000). Maison rue Orfila, 68. Acq., Picotin, boulevard Ménilmontant, 90 (25,084). — Hôtel rue François-Gérard, 5. Acq., Dinel, rue St-Dominique, 108 (55,000). — Maison rue de la Vrillière, 10. Acq., Cousin, avenue de l'Opéra, 43 (240.400). — Maison rue des Gravilliers, 70. Acq., Baudu, boulevard Voltaire, 9 (70,100). — Terrain 94 mètres, aux Lilas (Seine), lieu dit des Champs-St-Germain. Acq., Commune des Lilas (Seine) (819): — Maison rue de Fontarabie, 26 et passage F cquel, 20. Acq., Méri, ot, à Bagnolet (Seine), 45. Acq., Charpentier, rue de la Cerisaie, 13 (501.000). — 1º Terrain à Noisy-le-Sec (Seine), rue des Noyers, 4. Acq., 4º Lefriand, à Noisy-le-Sec (Seine), rue des Noyers, 4. Acq., 2º Lerebours, à Noisy-le-Sec, rue de Berément, 14 (5,000). — 2º Propriété à Noisy-le-Sec, rue de la Forge, 96 (10,100). — Terrain 273 m. 36, à Neuilly-surseine, avenue de Neuilly, 141. Acq., André, rue Montaigne, 9 (27,336). — Maison à Orly, commune de Villejuif (Seine), iue des Champs-Saint-Germain. Acq., Commune des Lilas (3,694). — Terrain 132 mètres, boulevard Raspail, 243. Acq., Saulier, avenue d'Orléans, 12 (20,000). — Propriété à St-Maur-des-Fossés (Seine), lieu dit des Champs-Saint-Germain. Acq., Commune des Lilas (4,000). — Terrain 4 are 21 c., aux Lilas (Seine), lieu dit des Champs-Saint-Germain. Acq., Commune des Lilas (1,000). — Immeuble aux Lilas, rue Meiss des Lilas (1,080).

Geinel, Heu dit des Champs-St-Germain. Acq., Commune des Lilas (4,080).

Immeuble aux Lilas, rue Meissonnier, 5. Acq., Guérard, rue Brunel, 7 (7,400). — Terrain, 444 mètres, à Asnières, 34, rue Charles-Emmanuel. Acq., Sabatier, à Clichy (Seine) (8,200). — Propriété, cité des Envierges, 6. Acq., Courty, boulevan Menilmontain, 80 (35,000). — Maison, rue Perceval, 48. Acq., Jaillot, rue Mazarine, 5 (36,000). — Propriété, 924 m. 44, avenue du Bel-Air, 26. Acq., Piat, boulevard de Picpus, 81 (65,000). — Terrain 308 m. 30, rue de la Briqueterie. Acq., Sicre, quai de Gesvres, 8 (44,184). — Maison, rue de Beaune, 23. Acq., Quincerot, rue Lafayette, 86 (94,050). — Terrain 364 m. 39, rue des Taillandiers, 27. Acq., Guillemard, rue de Citeaux, 37. (58,400). — Maison, rue d'Odessa, 4. Acq., Morizot, à tlermont (Oise), rue Gambetta, 13 (415,200). — Maison, quai de l'Horloge, 33. Acq., Derogy, quai de l'Horloge, 33 (89,400). — Maison, avenue Wagram, 408. Acq., Taravant, boulevard de la Madeleine, 49 (255,000). — Maison, avenue Wagram, 408. Acq., Taravant, boulevard de la Madeleine, 49 (255,000). — Maison, avenue wiel, 98. Acq., Bouché, à Neuilly-sur-Seine (Seine), avenue de Neuilly, 468 bis (475,000). — Propriété, 824 m. 69, rue de la Roquette, 62 et 64. Acq., Pouilly (Mme), place de la République, 43 (82,500). — Maison, Boulognesur-Seine, rue Escudier, 8. Acq., Blanchet, rue de l'Université, 44 (23,050). — Maison, rue de la Voie-Verte, 49. Acq., Subille, à la Ville-du-Bois, par Monthléry (Seine-et-Oise) (43,100). — Terrain, 9,738 m., à Paris, au coin de la rue piesrd et du quai de la Gare. Acq., Compagnie d'Orléans, place Walhnbert, 4 (696,781). — 2 terrains, 479 m. 96, fle St-Denis, quai de Seine, 30 et 34. Acq., Moureaux, 11e St-Denis, rue du Bocage, 28 (9,600). — Terrain, 969 m. 32, å Gentilly (Seine). avenue du Cimetière-d'Ivry. Acq., Blondin, à Ivrysur-Seine (Seine), route de Choisy, 47 (6,000). — Propriété, 42,000. — Maison, rue Gaint-Séverin, 8. Acq., Plan, rue du Pont-Louis-Philippe, 26 (400,000). — Propriété, 42,00

COURS DE LA PROPRIÉTE FONCIÈRE

ARRONDISSEMENTS ET DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS NON BATIES SITUATIONS	SURFACE	PRIX de L'ADJUDICATION	LE MÈTRE SUPERFICIEL	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1890 11* Arr. 24 mai 13° — 13 — 27 — 14° — 12 — 9 — 29 — 15° — 20 — 22 — 16° — 20 — 18° — 28 — 19° — 24 — 20° — 28 — Seine. 4 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14 — 14 — 15 — 20° — 28 — 20° — 28 — 20° — 28 — 31 — 31 — 31 — 42 — 31 — 42 — 42 — 43 — 44 — 47 — 49 — 49 — 41 — 41 — 41 — 42 — 43 — 44 — 47 — 49 — 49 — 49 — 40 — 41 — 41 — 42 — 43 — 44 — 45 — 46 — 47 — 49 — 49 — 49 — 40 — 40 — 41 — 42 — 43 — 44 — 45 — 46 — 47 — 49 — 49 — 40 — 40 — 41 — 41 — 42 — 43 — 44 — 45 — 46 — 47 — 49 — 40 — 40 — 41 — 41 — 42 — 43 — 44 — 45 — 46 — 47 — 49 — 49 — 40 — 40 — 40 — 41 — 42 — 43 — 44 — 45 — 46 — 47 — 48 — 49 — 40 —	Rue de Tolbiac, Boulevard de Port-Royal, 49. Rue Baudricourt, 46. Rue du Moulin-Vert, 94. Boulevard Brune, Rue de la Briqueterie. Rue Didot, 414. Rue Lecourbe, 9. Ree de Vouillé, 38. Avenue Victor-Hugo, 33. Baul. de Clichy, 422, et r. Caulaincourt. Rue Balagny. Rua Damrémont. Rue Gompans. Rue de Schaufourniers. Rue Compans. Rue d'Aubervilliers, 72. Rue de Bagnolet et de Suez. Rue Orfila, 45-47. Paris. le chemin des Pauvres. Alfortville, rue du Pont-de-Japhet. Charenton, rue de l'Eglise. Saint-Maur, rue Garibaldi, 54. Courbevoie, rue de Becon, 80. Boulogne, rue de l'Est, 7 présumé. Asnières, rue de Colombes, 420. Levallois, rue Fouquet, 40, et 1,000 de r. Saint-Ouen. rue des 3-Cousins. Asnières, rue Carles-Emmanuel, 34. Boulogne, rue de Paris, 31 présumé. Neuilly, avenue de Neuilly, 414. Prés-Saint-Gervais, route Stratégique. Courneuve, lieu dit le Clos-St-Lucien. Charenton, quai de Charenton, 6. Saint-Ouen, av. des Batignolles et pass. Montreuil, lieu dit la Souris. Vitry, villa de la Station. Malakoff, rue Augustin-Dumont. Issy, lieu dit le Clos-des-Moulineaux. Alfortville, rue du 14-Juillet. Vanves, rue Cacheux, 4-6-8. Montrouge, rue Sévigné. — rue Dupuis. — rue Boileau. Billancourr, rues du Dôme et Thiers. Boulogne, la Saussière. Soulogne, la Saussière. Sount-Ouen, saussière. Soulogne, la Saussière. Soulogne, la Saussière. Soulogne, la Saussière. Soulogne, la Gervais, re Voltaire. Courbevoie, villa des Bleuets. Colombes, rue de Terre-Neuve. Gentilly, lieu dit les Fossés ou les Plaines. Prés-Saint-Gervais, le noyer Durand. les Graviers. Clamart, lieu dit la Motte. Aubervilliers. Bagnolet, chemin 45. Boulogne, boulevard de Strasbourg,	- 411 4 4 4 4 4 4 4 4 4 5 4 4 4 4 4 4 4 4	40.400 23.250 59.250 16.000 7.000 18.664 14.481 4.508 64.500 9.000 7.853 155.000 153.300 153.300 157.300 23.000 20.000 11.115 16.000 23.000 22.400 22.400 22.400 22.400 22.400 22.400 22.500 22.400 22.400 23.000 3.016.80 8.200 3.000 3.016.80 8.200 2.400 2.400 2.400 2.400 2.400 2.400 2.400 3.000	60 27 130 146 66 55 141 60 146 65 35 24 1430 241 15 39 24 87 36 43 501 70 124 47 146 63 8 99 36 78 60 08 3 84 31 74 10 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 37 20 14 80 3 84 3 84 3 86 3 84 3 86 3 84 3 86 3 86 3 86 3 86 3 86 3 86 3 86 3 86	Dufour, P, de la Berth. Taupin. Danvin. Delorme. Pottier. Bonfils. Durnerin. Besnard. Robillard. Megret. Portefin. Henneton. Leclerc. Thomas. Danvin. Saintville. Schængrun. Taupin. Deherpe. Passion. Husson. Passion.

IMP. CHAIX.

Reproduction interdite.

Le Directeur-Gerant : AJASSON DE GRANDSACNE